

Troisième séance, jeudi 11 février 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4		Communications		
2013-GC-40		Assermentations		
2018-DSJ-228	Loi	Imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-181	Mandat	Suspension des délais de récolte de signatures pendant la période de situation extraordinaire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Pasquier Solange Berset David Bonny Bruno Marmier Benoît Rey Mirjam Ballmer Cédric Péclard Christel Berset Claude Chassot Julia Senti <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-218	Motion	Modification de la loi sur les communes - Introduction d'une commission de gestion et simplification de l'assermentation des élus	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-217	Motion	Révision de la loi sur les communes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Piller André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-111	Motion	Adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Mirjam Ballmer Benoît Glasson <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-122	Postulat	Mise en place de mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christian Ducotterd Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Didier Castella
2020-GC-110	Postulat	La fusion du Grand Fribourg et la contribution financière supplémentaire de l'Etat : un modèle pour d'éventuelles fusions à venir	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Patrice Longchamp <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-CE-236	Rapport	Elections du 10 novembre 2019 (rapport sur mandat 2019-GC-185)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-DIAF-30	Rapport	Création d'une table ronde des religions (Rapport sur postulat 2020-GC-22) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-GC-2	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Michel Chevalley	Scrutin de liste	
2021-GC-4	Election (autre)	Un membre de la CIP Convention scolaire romande, en remplacement de Michel Chevalley	Scrutin de liste	
2021-GC-5	Election (autre)	Un membre de la délégation FR à la CIP HES-SO, en remplacement de Michel Chevalley	Scrutin de liste	
2021-GC-6	Election (autre)	Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de Michel Chevalley	Scrutin de liste	
2021-GC-8	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative des transports, en remplacement d'Ueli Johner-Etter	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 38.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} Gilberte Schär, Muriel Besson Gumy, Giovanna Garghentini Python et Christel Berset.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a nommé dans sa séance de ce matin trois commissions parlementaires ordinaires.

La première commission, composée de onze membres, examinera le projet de loi modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux, et sera présidée par la députée Bernadette Hänni-Fischer.

Une deuxième commission, présidée par le député Bernard Bapst et composée de onze membres, se penchera sur le projet de loi relatif à l'abandon du certification de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise.

Enfin, une commission traitera le projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (interdiction de divulgation d'informations). Le député François Genoud présidera cette commission composée de onze membres.

La Commission des routes et cours d'eau examinera l'octroi d'une subvention au projet "Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine" sur le territoire de la commune de Bösingén.

Cet après-midi, vous recevrez un nouveau programme pour la suite de cette session. Je vous confirme, et le Bureau le confirme aussi, que la séance de relevée de lundi soir aura bel et bien lieu.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications

Assermentations

La Présidente. Nous allons procéder à l'assermentation de M^{mes} Sonja Hurni, Claudia Häller, Anne Hemmer et Irène Marguet, ainsi que de MM Ivan Progin, Andreas Stöckli et Michel Zurkinden. Je prie les huissiers de faire entrer les nouveaux élus pour l'assermentation et j'invite l'assemblée à se lever.

M^{me} la Secrétaire générale va lire la formule du serment et celle de la promesse solennelle. A l'appel de votre nom, vous levez la main droite et dites "je le jure" ou "je le promets" ou "ich verspreche es" ou "ich schwöre es".

Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée.

> M^{mes} et MM Sonja Hurni, Claudia Häller, Anne Hemmer, Irène Marguet, Ivan Progin, Andreas Stöckli et Michel Zurkinden sont assermentés selon la formule habituelle.

Loi 2018-DSJ-228

Imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)

Rapporteur-e:	Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	10.03.2020 (<i>BGC février 2021, p. 216</i>)
Préavis de la commission:	18.01.2021 (<i>BGC février 2021, p. 251</i>)

Deuxième lecture

I. Acte principal

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Par rapport au chapitre 1, je tiens à dire ceci : la modification qui a été adoptée - l'amendement de M. le Député Steiert - est un amendement que je souhaite combattre en deuxième lecture. Concernant tout le chapitre 1, nous avons donc deux autres amendements qui ont été déposés. Je pars du principe que nous allons donc prendre ces trois points au minimum à l'ordre du jour.

Sinon, je n'ai pas d'autres remarques à faire si ce n'est de confirmer la première lecture. Je souhaite donc qu'on traite à nouveau l'amendement de M. Steiert ainsi que les deux amendements que je viens de recevoir.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme les propos du rapporteur. Je confirme la première lecture sous réserve des amendements que nous devons discuter.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). J'aimerais juste ajouter quelques éléments à ma proposition d'amendement que j'avais formulé hier et qui était donc la suivante : lettre c (nouveau): "les véhicules qui appartiennent aux communes et aux associations de communes et qui sont utilisés à des fins d'utilité publique". Une petite recherche intercantonale m'a fait constater qu'il y a au

moins - je n'ai pas pu examiner les législations de tous les cantons dans ce bref laps de temps - huit cantons qui exonèrent soit complètement, soit partiellement les véhicules communaux. A titre d'exemple,

Wir können hier zum Beispiel die Innerschweizer Kantone nehmen. Die haben eine Lösung, die genau dieselbe ist, wie mein Änderungsantrag von gestern, nämlich folgende: Keine Verkehrssteuer ist zu entrichten für Fahrzeuge des Bundes, des Kantons und der Gemeinden, soweit sie zur Erfüllung öffentlicher Aufgaben eingesetzt werden. So sehen es die Kantone Obwalden und Nidwalden vor.

Der Kanton Schaffhausen zum Beispiel sieht vor: Keine Steuern werden erhoben für Fahrzeuge im Eigentum des Kantons oder der Gemeinden, die der Feuerwehr, dem Zivilschutz, der Polizei, dem Kranken- oder Leichentransport, der Kehrichtabfuhr, der Strassenreinigung, dem Strassenunterhalt oder anderen nicht wirtschaftlichen Zwecken dienen.

D'autres cantons, comme le canton des Grisons, prévoient également une exonération des véhicules communaux, voire pour certains véhicules une exonération d'au moins 50%. Il en va de même pour Saint-Gall avec une exonération complète des véhicules communaux qui servent à l'intérêt public. Même chose pour le canton du Valais; je cite l'article 3 de la loi valaisanne: "sont exonérés de l'impôt les véhicules appartenant à la Confédération, à l'Etat, aux communes et aux organismes intercommunaux". Même chose pour le Jura. On voit donc que cet amendement n'a rien de farfelu mais qu'un nombre important de cantons prévoient également une exonération. Ce n'est qu'une question d'égalité de traitement comme je l'ai dit hier. Si on a un véhicule de la voirie qui s'occupe des routes cantonales et qui est exonéré, il n'y a pas de raison qu'un véhicule de la voirie communale qui s'occupe des routes communales ne soit pas exonéré.

Julmy Markus (PDC/CVP, SE). Der Änderungsantrag von Thierry Steiert ist oder könnte ein Toröffner sein für viele neue Begehrlichkeiten. Wie sieht es zum Beispiel aus, wenn ein Syndic einer Gemeinde plötzlich zu 80 Prozent angestellt ist? Wird dann sein Fahrzeug auch irgendwann entsteuert, wenn es über die Gemeinde läuft, weil er ja im öffentlichen Dienst ist?

Wie sieht es aus, wenn der Bauverwalter, der zu 100 Prozent für die Gemeinde arbeitet, ein Fahrzeug möchte, das dann ebenfalls entsteuert werden müsste? Die Möglichkeit würde bestehen, dieses Fahrzeug über die Gemeinde einzulösen und somit Steuern zu sparen.

Es würde eine Chancenungleichheit bestehen, weil wir auch private Schneeräumungsfirmen haben, die Strassen reinigen, den Kehricht entsorgen. Da könnte dann eine Chancenungleichheit entstehen, da diese Steuern bezahlen müssen und die Gemeindefahrzeuge nicht.

Alle Änderungsanträge, die wir in der Kommission, der LIVAR, vorgenommen hatten, wurden durch den Staatsrat und das Strassenverkehrsamt geprüft und durchgerechnet. So konnten wir immer wieder sichergehen, dass die Steuerneutralität und die finanziellen Auswirkungen im Lot waren. Das ist hier sicher nicht mehr gegeben.

Schlussendlich werden wir auch weniger Rückzahlungen an die Gemeinden erhalten, vor allem an die kleinen Gemeinden, denn nur die grossen Gemeinden, die bereits viele Fahrzeuge auf die Gemeinden eingelöst haben, werden so richtig profitieren können von dieser Situation.

Aus diesem Grund wird die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei diesen Änderungsantrag nicht unterstützen.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je reviens sur l'amendement de M. Steiert.

M. Steiert nous dit que plusieurs cantons de Suisse plus d'autres en partie exonèrent déjà les véhicules communaux. J'ai envie de dire qu'il y a en a encore plus qui ne le font pas. De toute évidence, il y en a certainement aussi alors une quinzaine, comme notre canton, qui ne font pas d'exonération.

Au niveau de la commission, je ne peux que rejeter l'amendement : il n'a en effet pas été traité, on n'a pas du tout parlé de ce cas de figure. Comme l'a dit le collègue Julmy tout à l'heure, il est clair que nous avons visé un équilibre budgétaire. Si on commence à faire des grosses exonérations comme celles-ci, l'équilibre ne sera plus garanti.

Ensuite, je peux m'imaginer que pour une grande commune, la chose est relativement simple et claire. On a un certain nombre de véhicule à disposition qui sont pleinement communaux. Je peux m'imaginer que pour Fribourg, c'est assez logique et simple à découvrir. Par contre, pour des petites communes, ce sera bien différent. On travaille en effet souvent en partenariat avec des tierces personnes, et c'est extrêmement difficile de bien faire la part des choses. J'ai peur qu'une telle exonération mène à une usine à gaz pour l'OCN, qu'il y ait des recours, que le tout soit relativement difficilement assimilable et compréhensible pour chacune des communes.

Personnellement, si c'est peut-être plus simple pour une grande commune, je ne vois pas du tout l'intérêt de changer le système pour les petites communes, d'autant plus que vous, les communes, recevez aussi le 20% en retour.

Un dernier argument, c'est l'incitation à avoir des véhicules propres. Du moment que les communes ne doivent plus payer d'impôts, quel effort feront-elles pour améliorer la qualité de leurs véhicules? Et c'est exactement ce qu'on veut dans la loi :

on aimerait des véhicules plus propres qui consomment moins d'énergie. Du moment que c'est gratuit, que l'étiquette soit F ou G, cela importe peu : on ne va pas forcément viser la meilleure des étiquettes .

In fine, je maintiens et je vous propose, au nom de la commission aussi vu qu'elle ne l'a pas traité, le rejet de l'amendement du député Steiert en deuxième lecture.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. M. le Député Steiert soulève une question intéressante, naturellement: l'exonération possible pour les communes.

Dans le cadre du projet LIVAR, nous avons prévu, avec un usage précis, des exemptions de certains types de véhicules, notamment ceux du Service du feu et le transport public selon horaire. En revanche, l'acceptation de l'amendement pose quand même certaines questions de définitions. Evidemment, il appartiendrait au Conseil d'Etat dans le cadre de l'ordonnance de fixer des critères très stricts. Néanmoins, il y a quand même des définitions qui restent encore floues. On a un mélange entre le profil du détenteur et l'usage du véhicule qui est difficilement applicable. Le souci que j'ai est une distorsion de concurrence entre grandes communes et petites communes, respectivement entre secteur public et secteur privé. Le tracteur de l'équipe forestière communale ou intercommunale répond-il à ce critère? Si une réduction de l'impôt cantonal est octroyée, cela pose un problème de distorsion de concurrence vis-à-vis des entrepreneurs forestiers privés. Même chose d'ailleurs pour la balayeuse, le chasse-neige, le minibus ou l'autocar destiné au transport scolaire. De tels véhicules sont également détenus par l'économie privée. Celle-ci souhaite offrir ses prestations à un tarif compétitif et n'accepterait donc pas une concurrence déloyale, notamment celle prévue et qui découle de cet amendement.

S'agissant des communes, on a, avec l'OCN, fait hier une extraction brute rapide. Il est clair, et je le comprends bien, que c'est intéressant pour la ville de Fribourg. D'après nos premiers calculs, sans tenir compte des associations intercommunales, on a près de 113 véhicules qui sont en soi détenus par la ville de Fribourg. Cela représente naturellement plusieurs dizaines de milliers de francs d'exemptions le cas échéant. Evidemment, une petite commune n'a pas la capacité d'avoir ses propres véhicules pour beaucoup de prestations. Elle doit donc externaliser, confier à des privés ces prestations et ces privés ont eux l'obligation de payer l'impôt tel que nous le prévoyons. On a donc là finalement un déséquilibre, une iniquité de répartition entre communes, entre grandes communes et petites communes, respectivement entre secteur public et secteur privé.

Le projet bis proposé par la commission et soutenu par le Conseil d'Etat, a l'avantage d'être précis, clair et il garantit une haute sécurité juridique. Pour ces raisons, je vous propose de rejeter l'amendement.

Art. 1

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 2

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 3

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 5

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Rejet de l'amendement Steiert, article 5, al. 2, let.c. Pour le reste, confirmation de la première lecture.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Confirmation avec la précision donnée par le rapporteur.

Art. 5, al. 1, let. a

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je viens de recevoir un nouvel amendement de Gabriel Kolly : Loi sur l'imposition des véhicules, article 5, al.1, let. a: "les véhicules des entreprises concessionnaires effectuant le transport public de personnes selon un horaire sont exclus. Tous les véhicules qui effectuent également d'autres courses qui ne sont pas soumises à concession". Ce serait donc pour les véhicules non imposables.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Après mon échec cuisant en première lecture, je reviens vers vous avec une nouvelle version dans laquelle je vous demande d'exclure de l'exemption tous les véhicules qui effectuent également d'autres courses qui ne sont pas soumises à concession. Cet ajout permettra de réduire les inégalités de traitement entre les prestataires privés et les entreprises publiques. Certaines entreprises publiques veulent concurrencer des entreprises privées. C'est du point de vue du groupe de l'Union démocratique du centre un problème. Alors, Mesdames et Messieurs, il faut au moins que tout le monde soit sur un pied d'égalité.

Sur l'amendement du collègue Steiert, M. le Conseiller d'Etat a parlé avant de distorsion de concurrence. Ce qu'on a actuellement sur l'imposition est clairement une distorsion de concurrence. Il faut donc que ces entreprises soient soumises à l'impôt mais uniquement pour leurs courses sans concession. Cette imposition est juste, elle permettra de régulariser une situation qui, pour le moment, n'est pas claire. Merci donc d'accepter cet amendement.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je voulais prendre position sur l'amendement Steiert, mais aussi ici.

J'ai l'impression que l'amendement de M. Kolly est formulé d'une façon qui ne tient pas compte de l'organisation de l'entreprise TPF. Nous avons là une entreprise qui a un mandat public et dont la société anonyme qui fait les déplacements concessionnaires est bien distincte dans l'organigramme de cette entreprise. C'est tout le secteur qui fait les déplacements privés. Je trouve donc que cet amendement "s'emmêle les pinceaux". C'est quelque chose qui tend à vouloir sanctionner les cas dans lesquels il y aurait un véhicule qui devait faire une fois une course extraordinaire. C'est quelque chose qui est impossible à régler dans une loi sur les impôts. L'entreprise concessionnaire est bien distincte de tout ce qui est privé. Il n'y a ainsi pas de distorsion de concurrence. Je vous prie donc de ne pas accepter cet amendement. C'est un faux-procès que l'on fait.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Art. 5, al. 1, lit. a : "Les véhicules des entreprises concessionnaires effectuant un transport public de personnes selon un horaire...", et mon ajout : "...sont exclus tous les véhicules qui effectuent également d'autres courses qui ne sont pas soumises à concession".

Je maintiens mon amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). On a eu des débats au sein de la commission. Au fond, ce que dit M. Kolly est juste : il faut une égalité de traitement. D'une part, les entreprises concessionnaires doivent être exonérées, et je suis content que vous l'ayez admis dans ce sens-là. Les autres véhicules, comme l'a dit M^{me} Mutter, c'est un autre secteur. Ceux qui font un transport autre, non concessionné, sont sujet à l'impôt. Vous hochez la tête parce qu'il y a peut-être parfois quelques exceptions, ce que je peux imaginer. Ce serait intéressant de connaître dans les faits ce qu'il se passe. Je pourrais imaginer qu'une fois ou l'autre, il y ait une petite course qui se fasse sous cette forme-là. On en a discuté : pour nous, il ne faut pas généraliser s'il n'y a eu qu'un ou deux cas de figure, parce qu'on nous a très clairement dit que c'est un secteur différencié qui est lui soumis à l'impôt cantonal, ce qui n'est pas le cas pour les véhicules non concessionnés.

Vous avez raison : à ce moment-là, s'il y a ce genre de transport, il faut qu'il soit traité comme l'entreprise privée, et j'espère bien que ce sera le cas.

Dans ce sens-là, *in fine*, la commission rejette cet amendement parce qu'on part du principe que cela fonctionne correctement en l'état et qu'il n'y a pas de distorsion de concurrence. C'est ce que je souhaite vivement en tout cas.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Sur le fond, le député Kolly a raison dans l'objectif qu'il recherche. Dans les faits par contre, une société de musique qui fait aujourd'hui une course ne va pas utiliser un bus qui est affecté au trafic de ligne. Elle utilisera un autre véhicule qui est construit différemment. En principe, il doit donc y avoir une claire séparation entre les prestations offertes, en l'occurrence par les TPF. Je pense en tout cas que le système légal doit le garantir maintenant. S'il y a des problèmes particuliers, on peut toujours examiner la situation. L'objectif recherché par M. Kolly est certes louable, mais à mon avis, il peut être garanti par le système légal actuel et le projet LIVAR.

Le Conseil d'Etat n'a pas discuté de cet amendement. Je ne peux donc pas m'y rallier.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'aimerais corriger les propos de M^{me} Mutter qui a dit que les transports privés faits par les TPF étaient faits par une autre société. TPF Holding détient trois sociétés: TPF Transport qui chapeaute tous les transports, TPF Immobilier et TPF Infrastructure. Les transports de concession et les transports purement privés - par exemple pour une école ou pour aller à un camp de ski - faits par les TPF, au même titre qu'une société privée, sont faits par la même société.

Maintenant, j'ai bien entendu les propos du rapporteur et du conseiller d'Etat qui disent que pour ces transports-là, il faut que le véhicule soit soumis à la taxe. Je ne sais pas concrètement comment cela sera possible, mais on attend que cela soit vérifié si cet amendement n'est pas accepté. Je pars de l'idée qu'il faudra par exemple recalculer le nombre de kilomètres et faire un *prorata*, ce qui me paraît très compliqué. Il me semble que les véhicules sont exonérés, et lorsque les TPF prennent un grand bus affecté généralement au trafic de ligne pour faire un transport privé, il n'y a aujourd'hui à ma connaissance pas de distinction. Si cet amendement est adopté, les TPF auront au moins l'obligation de ne pas mélanger les bus. Et si l'amendement est refusé, je constate que l'engagement a été pris afin de s'assurer que ces véhicules utilisés pour des trajets privés soient soumis à la taxe. Nous verrons ensuite comment cela sera mis en œuvre.

- > Au vote, la proposition du député Kolly Gabriel, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 57 voix contre 37. Il y a 3 abstentions.
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Ont voté oui:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 37.*

Ont voté non:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP). *Total: 3.*

Art. 5, al. 2, let. c (nouveau)

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis dans cette affaire syndic de la ville de Bulle et je n'ai pas de voiture de fonction.

Concernant l'amendement Steiert : il parle des véhicules bien sûr immatriculés au nom d'une ville ou d'un village, et non des véhicules de service que le personnel emploierait à titre privé pour ses déplacements professionnels pour lesquels il reçoit des défraiements.

Je pense que cet amendement doit être accepté parce qu'il ne fait pas de distorsion de concurrence.

Deuxième argument : lorsque l'on fait un déneigement, si l'Etat paie quelqu'un ou le fait avec ses propres services, il ne paie pas d'impôts sur les véhicules. Pourquoi les communes les paieraient-elles aussi? Soit tout le monde paie l'impôt sur les véhicules à moteur, y compris l'Etat et les communes, soit personne au niveau des collectivités publiques des villes et des villages.

Concernant la solidarité des immatriculations au niveau des collectivités publiques - l'acquisition de véhicules de plus en plus écologiques ou de véhicules verts - : à n'en pas douter, les communes ne vont pas chercher à acheter des véhicules plus polluants sous prétexte qu'elles ne paieraient pas d'impôt sur ces véhicules, et donc renoncer à aller dans le bon sens qui est d'acheter des véhicules de moins en moins polluants.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est juste de procéder à cette correction pour les deux organes que sont l'Etat et les communes : soit tout le monde est exempté de ces taxes, soit tout le monde les paie et elles sont distribuées comme défini dans la répartition du pourcentage.

En l'état, je vous demande donc de soutenir l'amendement Steiert. Et soyez rassurés : dans les villes, les syndicats ne vont pas immatriculer leur véhicule au nom de leur ville ou de leur village pour économiser quelques francs d'impôts : on parle bien des véhicules publics.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je soutiens cet amendement parce que je trouve que les communes et leur secteur public doivent être traités de la même façon que le canton concernant les exonérations mises en place au niveau cantonal. Comme M. le Commissaire a dit, il a toute latitude de mettre des critères tout à fait transparents et logiques dans l'ordonnance. Je ne trouve pas très correct que le président de la commission prenne position contre un amendement que nous n'avons pas traité en commission et sur lequel la commission n'a pas été consultée.

Dans ce sens, je vous prie de soutenir l'amendement Steiert.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je vous réitère ici mon soutien à l'amendement Steiert. Je vous déclare également mes liens d'intérêts. Je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne et comme mon collègue Jacques Morand, je n'ai pas non plus de véhicule de fonction.

Je tiens à préciser que ce n'est pas une exonération prévue pour les véhicules que les conseillers communaux utiliseraient dans le cadre de leur fonction, mais ce sont des véhicules qui sont immatriculés au nom de la collectivité publique, que ce soit une commune ou une association de communes.

M. le Commissaire du Gouvernement a dit que pour Fribourg, cela faisait un nombre conséquent de véhicules. Je peux vous assurer que pour Villars-sur-Glâne, c'est également un nombre conséquent de véhicules puisque si mes souvenirs sont exacts, on doit tourner autour des huitante véhicules dans la communes. Certes, toutes les communes n'ont pas de véhicules. Certaines font appel à des privés. Je rappelle que lorsque la commune fait appel à un privé, elle rémunère ces services. Vous pouvez me faire confiance : ces services sont bien rémunérés. Tous les frais sont compris, y compris l'impôt que devrait payer ce particulier.

Cela dit, il est également faux d'admettre que les communes ne feront aucun effort pour acheter des véhicules verts. Bien au contraire, la grosse tendance actuelle est que chaque fois qu'il faut renouveler un véhicule, on essaie d'acheter soit un véhicule hybride, soit un véhicule qui fonctionne à l'électricité. Il ne faut pas venir faire des faux-procès.

Encore une fois, il est assez inconfortable de savoir que l'Etat bénéficie d'un tas de privilèges et de dérogations, de toutes ces exonérations fiscales, tandis que les collectivités publiques que sont les communes, qui doivent ramasser tout ce que l'Etat leur laisse en dernier recours, ne puissent elles pas en bénéficier. L'égalité de traitement me paraît être quelque chose d'absolument élémentaire.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de soutenir cet amendement Steiert.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts: ancien syndic de Romont sans véhicule de fonction et ancien président de l'ACF. Souvent, on cite nos liens d'intérêts. Je vais encore citer un trait de caractère qui m'est propre: je ne suis pas susceptible, quoique.

Hier, on s'est penché sur les 20% de ristourne de l'impôt cantonal aux communes. Je ne veux pas revenir sur le fait que nous utilisons cet argent pour entretenir des routes qui sont utilisées par l'entier des conducteurs de véhicules et qui profitent aussi des routes communales qui sont bien entretenues.

Je rejoins la syndic de Villars-sur-Glâne et le syndic de Bulle, et c'est là que je pourrais être un peu susceptible. En effet, le dernier véhicule que nous avons voulu acheter à la commune de Romont était un pick-up avec pont basculant. Comme il nous a été impossible de trouver un véhicule électrique, nous avons acheté un véhicule diesel. Cette réflexion et cette volonté d'acheter un véhicule électrique étaient complètement indépendantes de l'impôt. C'était au contraire une intelligence commune à l'entier du Conseil communal de vouloir faire quelque chose d'exemplaire en achetant un véhicule électrique. Croire que le fait d'exonérer les véhicules communaux va nous pousser à acheter des polluants diesels, c'est faire peu de cas de la conscience professionnelle des conseillers communaux en général qui sont motivés et convaincus du rôle exemplaire qu'ils doivent avoir. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver un véhicule qui correspondait, mais la volonté d'en trouver un était complètement indépendante de la fiscalité.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Ich wollte nur noch kurz auf ein von Grossrat Markus Julmy vorgebrachtes Argument eingehen. Um allfälligen Missbräuchen entgegenzutreten - die Missbräuche wären tatsächlich möglich gewesen, wenn man diese Bestimmung in Abs. 1 integriert hätte oder wie in anderen Kantonen ohne Weiteres einfach sämtliche Gemeindefahrzeuge von der Steuer befreien möchte - habe ich bewusst diese Bestimmung in Abs. 2 integriert, damit der Staatsrat gemäss Abs. 3 dann auf dem Verordnungsweg die Bedingungen festlegen kann und somit gewissen Missbräuchen entgegenreten kann.

Le Conseil d'Etat pourra prévoir des garde-fous dans l'alinéa 3, c'est bien pour cela que j'ai intégré cet amendement dans l'alinéa 2 et non pas dans l'alinéa 1, contrairement à certains cantons qui exonèrent sans préciser les conditions, qui exonèrent simplement tous les véhicules cantonaux et communaux.

J'aimerais aussi revenir sur l'argument qui vient d'être soulevé par rapport aux incitations ou aux mauvaises incitations. Effectivement, pour une grande ville comme Fribourg, mais aussi pour de nombreuses autres communes plus ou moins importantes de ce canton, cela peut constituer une économie relativement importante. Par contre, personnellement, et connaissant aussi la sensibilité des communes aujourd'hui par rapport à l'efficacité énergétique de leurs véhicules, je considère que ceci peut être vu justement comme une incitation à acquérir des véhicules avec une meilleure efficacité énergétique dans la mesure où ces véhicules sont souvent un peu plus coûteux et où l'économie qu'on aura pu effectuer avec cette exonération pourra être consentie pour l'achat d'un véhicule avec une meilleure efficacité.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'aimerais dire qu'en tant que président de la commission, c'est mon rôle de vous demander de rejeter un amendement qui n'a pas été traité en commission, car il y avait toute la problématique financière et l'équilibre. Comme cela n'a pas été traité, c'est donc mon rôle de vous dire qu'il faut rejeter cet amendement.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Comme dans la plupart des cantons, le nôtre est exonéré pour ses propres véhicules dans la mesure où le 80% de l'impôt encaissé va dans les caisses cantonales. C'est aussi pour éviter une démarche administrative un peu absurde.

J'entends bien les raisons qui poussent les syndicats des grandes communes à se lever ce matin puisqu'elles sont plus concernées que les plus petites communes. Encore une fois, le souci que j'ai est aussi l'égalité de traitement entre communes, parce que la plupart des petites communes n'acquiescent pas tout ce parc de véhicules. Elles externalisent les prestations à des privés qui eux sont soumis à un impôt sur les véhicules. Au final, on a des prestations à des coûts différents si vous êtes citoyens d'une grande commune ou d'une petite commune. J'ai cité l'exemple de la balayeuse, du chasse-neige, de l'équipe forestière communale ou externalisée. Vis-à-vis du secteur privé, cela crée effectivement un problème de distorsion, éventuellement de concurrence, par exemple avec les entrepreneurs forestiers. Si c'est une entreprise privée, elle va être assujettie à l'impôt alors que cela pourrait ne pas être le cas si c'est une équipe communale.

C'est pour ces raisons que je vous invite à rejeter cet amendement et dans tous les cas il est clair que le Conseil d'Etat devra faire une application stricte le cas échéant dans le cadre de l'ordonnance.

> Au vote, le résultat de la première lecture (acceptation de l'amendement Steiert), opposé au projet initial du Conseil d'Etat, est refusé par 54 voix contre 49. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 54.*

Art. 5, al. 3 et 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 6-7-8

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 9-10-11

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 12 à 18

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 19

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. A1-1, ch. 1, let. a

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Si je vous disais que j'ai fait un rêve cette nuit, vous ne me croiriez certainement pas. J'ai rêvé que mon amendement était accepté car pour vous tous, chers collègues, pour le réaliser, il ne vous en coûte rien. C'est donc gratuit.

La gratuité que vous pourriez accorder par l'acceptation de mon amendement, je puis vous l'assurer, ne mettrait pas en danger les finances de l'Etat mais serait certainement un signe d'encouragement pour toutes celles et tous ceux qui se servent de ce moyen de transport non polluant à une époque où la planète s'étouffe sous les gaz de nos pots d'échappement. Nous avons ici - je crois qu'il est au fond de la salle - la présence de M. Marc Rossier, directeur de l'OCN, qui, si je me rappelle des chiffres qu'il nous a dit hier, nous a annoncé qu'il y avait environ 4 900 véhicules de ce type en fonction dans notre canton, ce qui est quand même extrêmement conséquent en comparaison des moins de 100 000 frs que l'Etat pourrait encaisser si on impose ces 20 frs.

A toute fin utile, je vous rappelle que le Conseil d'Etat était favorable à ne pas imposer ce type de véhicule. On ne peut pas franchement dire qu'il soit du même bord politique que moi. On dit parfois que les personnes généreuses manquent souvent d'argent, alors que ceux qui en possèdent manquent de générosité. Le conseiller d'Etat Ropraz penche du côté de la générosité, comme quoi.

Je vous remercie donc d'accepter cet amendement.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Ce n'est pas toujours facile de prendre la parole comme président. La commission a ainsi décidé de taxer à raison de 20 frs les cyclomoteurs, donc les vélos électriques immatriculés plaques jaunes, qui vont à 45 km/

h. Il y en a effectivement 4 900, donc à 20 frs cela va faire ces 98 000 frs d'encaissement en plus. La logique de la commission était de dire qu'on veut aussi taxer la mobilité et l'usage du sol, de la route. C'était un point. C'était surtout aussi de montrer qu'il y a beaucoup trop de gens qui croient que du moment qu'ils ont un véhicule électrique, il n'y a plus de problème avec la nature, l'environnement. Le véhicule électrique, la grosse voiture, va aussi payer un montant pour son utilisation du sol et la puissance de ce véhicule. C'était un peu cela l'état d'esprit pour le vélo électrique, car il faut aussi de l'énergie pour le construire, il faut aussi de l'énergie pour le recycler (il y a tout le débat sur les piles au lithium).

Dans ce sens-là, la commission avait finalement accepté cet amendement qui demandait d'imposer ces 20 frs. Je vais en rester là.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme les propos du rapporteur de la commission.

Effectivement, dans un premier temps, le Conseil d'Etat avait proposé de ne pas taxer ces cyclomoteurs pour développer leur essor dans le canton de Fribourg sur proposition de la DSJ. Il y a eu ensuite une grosse discussion au sein de la commission : celle-ci était d'avis que finalement, tout usager de la route doit aussi assumer sa part de responsabilité. 4 900 cyclomoteurs dans le canton - ce n'est pas rien - pour lesquels le canton envisage d'investir aussi des millions dans le réseau cyclable cantonal en particulier. Rien n'est gratuit dans ce bas monde, tout se paie, et il y a toujours quelqu'un qui paie à la fin. Dans le cas présent, on est plutôt dans une discussion symbolique de taxer à 0 ou symboliquement à 20 frs pour que les usagers participent finalement - même modestement - au développement notamment du réseau cyclable cantonal. C'est une question d'appréciation politique, mais le Conseil d'Etat s'est rallié à la version de la commission.

> Au vote, la proposition du député Chassot, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 54 voix contre 45. Il y a 4 abstentions.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Ont voté oui:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich

Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP). *Total: 4.*

Art. A1-1, ch. 2 à 8

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. A1-2

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est procédé à une troisième lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal

Art. 5, al. 2, let. c (nouveau)

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je confirme les propos que j'ai tenus : en tant que président de la commission, étant donné que le sujet n'a pas été traité, je vous demande de rejeter l'amendement Steiert.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme également la proposition de rejeter cet amendement. Je crois que la discussion a eu lieu et est complète.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (rejet de l'amendement Steiert) est confirmé par 53 voix contre 47. Il n'y a aucune abstention.

> Adopté selon le résultat de la deuxième lecture.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting

Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 47.*

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 53.*

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 4. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/

SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 93.*

Ont voté non:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG). *Total: 5.*

Mandat 2020-GC-181

Suspension des délais de récolte de signatures pendant la période de situation extraordinaire

Auteur-s:	Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR) Berset Solange (PS/SP, SC) Bonny David (PS/SP, SC) Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE) Rey Benoît (VCG/MLG, FV) Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC) Péclard Cédric (VCG/MLG, BR) Berset Christel (PS/SP, FV) Chassot Claude (VCG/MLG, SC) Senti Julia (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3920)
Développement:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3920)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 647)

Prise en considération

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir traité avec diligence cet objet. Avec un certain optimisme, je souhaite qu'il rejoigne assez rapidement les archives cantonales d'ici quelques mois et que cette pandémie soit derrière nous.

Néanmoins pour l'heure, la crise sanitaire est bien présente, et contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, la récolte de signatures est beaucoup plus difficile qu'en temps normal. Affirmer le contraire, c'est mal connaître la réalité du terrain. Dès lors, que faire de ce mandat? Sur la forme, il est manifestement devenu sans objet puisqu'aucune initiative n'est en cours de récolte. Sur le fond par contre, tout reste à faire. Si les partis de jeunes de la gauche fribourgeoise ont réussi à faire aboutir leur initiative, cela ne démontre qu'une seule chose : ils sont assez grands, assez nombreux, assez organisés, disposent de fichiers d'adresses suffisamment étoffés pour faire aboutir, à distance, sans sortir dans la rue, une récolte de signatures. Tant mieux pour eux, ils rejoignent ainsi les grands partis politiques, les organisations environnementales, syndicales, patronales

ou que sais-je encore, ou les grands partis politiques qui ont simplement la possibilité, grâce à leur organisation, de faire aboutir leurs initiatives, même en temps de crise.

Ceux qui n'arriveront plus à faire aboutir leur texte, ce sont les citoyens non organisés qui souhaiteraient par exemple réagir à une décision de notre Parlement. Pour ceux-là, la réglementation de beau temps que nous connaissions devient rédhibitoire en temps de crise. C'est ainsi qu'un fossé se creuse entre les politiques et les citoyens, et c'est exactement ce que veulent éviter les signataires de ce mandat. Avez-vous remarqué, Monsieur le commissaire, la méfiance qui s'installe au sein de la population vis-à-vis de la classe politique? Eh bien, c'est de cela que traite ce mandat. Ce mandat vous demande de garantir, également par mauvais temps, également en temps de crise, l'exercice des droits politiques par toutes les citoyennes et tous les citoyens du canton. Vous prétendez dans votre réponse qu'il est possible de récolter 6 000 signatures dans la rue en trois mois parce que les commerces étaient ouverts. Celui qui affirme cela est totalement déconnecté de la réalité et n'a manifestement pas essayé de récolter des signatures au mois d'octobre 2020, période pendant laquelle notre canton est devenu champion d'Europe de la Covid-19.

Dans ce contexte, je vous invite à transmettre ce mandat comme signal. Il appartient au Conseil d'Etat de garantir l'exercice des droits politiques, même en période de crise et ce, à toutes les citoyennes et tous les citoyens de ce canton.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien, au nom duquel je m'exprime, a une certaine sympathie pour ce mandat, mais il le rejettera néanmoins.

En effet, à l'instar des mandataires, durant la grande crise que nous traversons, nous estimons qu'il n'est pas judicieux de procéder aux récoltes des signatures qui impliquent forcément une certaine proximité et surtout l'échange de stylos et de matériels qui, de toute évidence, augmentent les risques de transmission du virus. En outre, il faut bien reconnaître que maintenant que les magasins sont fermés, la récolte des signatures durant le délai imparti est sensiblement plus problématique. Il n'y a qu'à se rendre en ville de Fribourg pour se rendre compte que les rues sont quasi désertes. Aussi, suspendre les délais pour la récolte de signatures durant cette période apparaîtrait assez logique.

Cependant, et c'est là que le bât blesse, suspendre les délais de récolte de signatures, comme le veulent les mandataires, sans accompagner cette mesure d'une interdiction de récolter les signatures durant cette suspension, ne peut être admise. En effet, ne faire que suspendre le délai tout en maintenant le droit de récolte, c'est finalement donner un avantage aux initiants, qui disposeraient alors d'un délai beaucoup plus long que ne l'autorise notre constitution fribourgeoise. Aussi, pour respecter l'égalité de traitement et la constitution fribourgeoise, il aurait nécessairement fallu accompagner la suspension du délai d'une interdiction de récolter les signatures durant cette suspension, comme cela avait d'ailleurs déjà été le cas durant la première vague.

En ne demandant que la suspension, les mandataires lèsent l'égalité de traitement et la constitution fribourgeoise, raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien ne peut que se prononcer en défaveur de ce mandat et votera donc son rejet.

Glasson Benoît (*PLR/FDP, GR*). Nous avons la chance de vivre dans une démocratie où tout citoyen a le droit d'initiative et de référendum. Notre système fonctionne bien car il est le fruit de compromis. Mais son désavantage est sa lenteur. Ne prolongeons donc pas le processus et ne créons pas une confusion avec les récoltes de signatures fédérales dont la durée ne sera pas prolongée.

Au nom du groupe libéral-radical, je vous demande de refuser ce mandat.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Prez, candidat aux élections communales.

Je voulais juste effectivement confirmer les difficultés de récolter des signatures pour ces élections. On a des personnes qui sont âgées, des candidats âgés qui doivent aussi avoir un certain nombre de signatures. Je parle dans le cadre d'élections, pour lesquelles c'est extrêmement compliqué, mais c'est aussi le cas si ce sont des initiatives. Imaginez : si on a des personnes qui ont plus de 65 ou 75 ans qui vont chercher des signatures, c'est pratiquement tout un groupe de citoyens, de Fribourgeoises et Fribourgeois, qui sont bloqués dans leur action. C'est extrêmement compliqué, et encore plus avec ces nouveaux variants - on l'a dit hier - dont la dangerosité est reconnue. Je ne vais pas rallonger, parce que je crois que tous les éléments ont été donnés par mon collègue Bruno Marmier. C'est pour cette raison qu'il faut vraiment garantir les droits politiques, garantir que tout le monde puisse récolter des signatures. Aujourd'hui ce n'est malheureusement plus le cas, donc nous demandons vivement cette suspension des délais et vous demandons d'accepter ce mandat.

On rappelle aussi que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a demandé de faire de nombreux efforts pour ne pas être trop proche des citoyens dans le cadre des élections. On le voit, c'est la même problématique pour ces signatures d'initiatives.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons pris connaissance de ce mandat. Comme tout le monde, nous avons constaté que des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid ont un impact sur les contacts sociaux. Nous sommes aussi d'avis que la récolte de signatures est rendue plus difficile actuellement. Avec la situation sanitaire actuelle, la demande de suspension des délais de récolte de signatures ne fera que freiner les autorités dans leurs décisions. Nous devrions au contraire laisser aux autorités le pouvoir d'agir rapidement en cas de besoin. Le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à la réponse du Conseil d'Etat à l'unanimité. Le groupe de l'Union démocratique du centre va donc refuser ce mandat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. En effet, en novembre dernier, vous avez refusé de traiter ce mandat en urgence. On peut donc se demander aujourd'hui si cet instrument parlementaire qui faisait explicitement, comme ça a été dit par M. Marmier, référence à une récolte de signatures terminée depuis, est encore d'actualité. Malheureusement, la pandémie qui nous frappe nous a enseigné à être prudents et à toujours prévoir le pire - soit une nouvelle vague - tout en espérant et en préparant le meilleur.

Les réponses que le Conseil d'Etat a apportées au présent mandat restent donc valables aujourd'hui, et elles le resteront tant que la situation sanitaire restera comparable. Vous l'avez vu, le Gouvernement estime essentiel que nos institutions démocratiques continuent de fonctionner durant la crise. Cela vaut aussi bien pour les démarches des citoyennes et citoyens qui ont le droit de voir leurs préoccupations saisies rapidement par les autorités grâce à des initiatives. Je rappelle d'ailleurs que la lenteur des autorités, de notre système démocratique, était justement l'un des reproches des jeunes lors des grèves pour le Climat de 2019. Il n'y a pas lieu, malgré la crise, de ralentir ou de suspendre nos instruments de démocratie directe au niveau cantonal alors que nous pouvons pleinement les exercer au niveau fédéral. A l'heure actuelle, cela a été dit par tous les intervenants, nous devons travailler dans l'urgence : ce n'est donc pas le moment de freiner le processus démocratique et de priver le citoyen de ses droits fondamentaux de la démocratie directe que nous choisissons tous. Le manque de cohérence, souvent cité de manière critique dans la gestion de la crise, serait alors difficilement compréhensible pour la population et les organisations amenées à récolter des voix. Elles se verraient effectivement interdire de récolter des voix pour une initiative cantonale alors qu'elles pourraient le faire pour une initiative fédérale.

Je rappelle également que les Fribourgeoises et Fribourgeois s'apprêtent à élire leurs autorités communales dans moins d'un mois. Il s'agit là de l'un des principaux rendez-vous démocratique de notre canton. L'organisation de ces élections, comme de la campagne qui les accompagne, nécessitent une grande flexibilité. Effectivement, c'est plus difficile, c'est plus délicat, il faut faire preuve de créativité. Les communes sont en train de relever ce défi, comme les initiants de l'automne l'ont d'ailleurs relevé puisque l'initiative qui les préoccupait a largement abouti.

Mesdames, Messieurs, comment expliquer à la population que nous allons les priver de leurs droits fondamentaux alors que les élus peuvent faire campagne? La démocratie ne doit pas être un privilège des élus, elle doit être accessible à tous. Si nous voulions faire simplement une suspension, nous serions contraires à la constitution cantonale qui impose le nombre de jours de récolte. Par conséquent, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter le mandat qui vous est soumis aujourd'hui, avant tout par souci de cohérence avec le niveau fédéral et aussi par souci de maintien de nos droits démocratiques fondamentaux à l'heure où il faut garder la confiance. Et c'est là que je ne partage pas vos propos, Monsieur Marmier, car pour garder la confiance, ce n'est pas le moment de supprimer des droits fondamentaux de base : l'accès au référendum et à l'initiative pour les citoyens doit rester dans ces moments où la démocratie est déjà mise à mal par la pandémie.

Monsieur Morel, vous l'avez dit, suspendre sans interdiction de récolter des signatures serait contraire à notre constitution, et donc non soutenable.

Monsieur Bonny, vous l'avez dit également, la récolte de signatures est effectivement plus délicate, plus difficile. Seulement, comme je l'ai dit, suspendre les droits politiques des citoyens et garder ceux des élus, ce serait un privilège inacceptable.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter ce mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 61 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire

(GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 61.*

S'est abstenue:

Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-218

Modification de la loi sur les communes - Introduction d'une commission de gestion et simplification de l'assermentation des élus

Auteur-s:	Moussa Elias (PS/SP, FV) Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3553)
Développement:	20.12.2019 (BGC décembre 2019, p. 3553)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 609)

Prise en considération

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). J'ai déjà déclaré mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, bientôt en fin de mandat, mais je me représente.

Visionnaire, pragmatique, dynamique : voilà trois adjectifs qui plaisent beaucoup au monde politique et nombreux sont ceux qui revendiquent les qualités qui y sont associées. Cependant, en lisant la position du Conseil d'Etat sur notre motion, j'ai eu de la peine à déceler la présence de l'une ou l'autre. En recherchant la définition de pragmatique, on apprend qu'il

s'agit d'une attitude qui s'adapte à la réalité et qui préfère la pratique. En ce qui concerne l'assermentation des conseillers généraux par la présidence du Conseil général, à titre subsidiaire, celles et ceux qui connaissent la réalité du terrain savent que, parfois, des conseillers généraux proclamés élus ne peuvent pas valablement siéger à la séance suivante en raison d'un défaut d'assermentation. Rappelons ici que les conseillères et conseillers généraux sont des miliciens. Ils ont des activités professionnelles, sociales, familiales, et il n'est pas toujours aisé de trouver une date dans les jours qui suivent leur élection et qui précèdent la séance pour venir du Conseil général. Les dates pour se faire assermenter par le Préfet sont souvent fixées durant les heures de bureau. Le Conseil d'Etat estime qu'il est essentiel que les conseillers généraux soient assermentés par le Préfet, qui est l'autorité de surveillance. Or, très peu d'enquêtes sont ouvertes contre des conseillers généraux. Ainsi, en restant proches de la pratique, en prenant compte de la réalité du terrain, il apparaît évident qu'une assermentation devant leurs pairs, à titre subsidiaire, est bel et bien une solution pragmatique. De plus, pour les conseillers généraux entrant en cours de législature, ce serait un beau moment que celui d'être assermenté devant l'assemblée avant de rejoindre les rangs du législatif, plutôt qu'en petit comité dans une préfecture. Vous privez là la politique locale d'un beau moment de vivre-ensemble.

Enfin, avec l'augmentation du nombre de conseils généraux, il est très probable que d'ici quelques années, cette solution s'imposera d'elle-même. On aurait pu ici faire preuve de vision et anticiper.

Pour ce qui est de la Commission de gestion, j'ai pris connaissance avec stupéfaction de la position de l'Association des communes fribourgeoises : caricaturale, à la limite du respect pour les motionnaires. Que l'ACF estime que l'outil de la Commission de gestion n'est pas adapté pour les petites communes, les motionnaires n'ont aucune peine à l'accepter. Mais que l'ACF ne soit pas capable de faire la différence entre petites communes, communes de taille moyenne et grandes communes, cela ne la rend pas particulièrement crédible. Le Conseil général de Châtel-st-Denis a d'ailleurs souhaité introduire une telle commission. Il s'agit d'une commune de taille moyenne. Tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat souhaitent la création d'une commune de plus de 75 000 habitants dans le Grand Fribourg. Il est indispensable de créer les outils qui correspondent à une ville de cette taille. Autrement, cela correspond à monter un moteur de Ferrari sur un châssis de 2 CV. Il convient donc d'adapter la loi sur les communes sur ce point, comme sur d'autres. Là encore, je ne peux que regretter cette absence de vision.

Parlons finalement du dynamisme, un thème qui reviendra sûrement dans le débat qui suivra sur la révision générale de la loi sur les communes, notamment sur le manque d'ambition du calendrier proposé, qui permettrait à la nouvelle loi de déployer ses effets pour la législature 2031, soit dans 10 ans. La taille des communes du canton de Fribourg va de quelques centaines d'habitants à près de 40 000 habitants aujourd'hui, peut-être 80 000 demain. Cette nouvelle loi devra prévoir une liberté d'organisation afin que chacun développe les outils qui lui correspondent le mieux.

Voilà les éléments que je souhaitais soulever ce matin, sur la motion que j'ai déposée avec M. le Député Moussa. En faisant à mon tour preuve de pragmatisme et surtout de sens des réalités politiques, je vous informe que nous retirons la présente motion.

> Les auteurs ayant décidé de retirer leur motion, cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-217

Révision de la loi sur les communes

Auteur-s:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>) Schneuwly André (<i>VCG/MLG, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	19.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3552</i>)
Développement:	19.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3552</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 604</i>)

Prise en considération

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Generalrat in der Gemeinde Düringen.

Das Anliegen der Motionäre wurde durch den Staatsrat analysiert. Wir danken für die Antwort und für die Unterstützung der Motion.

Wie in der Antwort differenziert dargelegt, durchläuft der Kanton seit einiger Zeit sehr viele Veränderungen. Das Gesetz ist nicht mehr aktuell und die vielen Anpassungen machen es sehr schwer lesbar.

Seit 1980 hat sich die Gemeindelandschaft im Kanton Freiburg stark verändert, sei es durch die Zusammenlegung der Gemeinden und parallel dazu durch die Einführung von Parlamenten in den Gemeinden. Die Gemeindeverwaltungen wurden professionalisiert, parallel dazu gibt es immer mehr Gemeinderäte, vor allem Gemeindepräsidenten, die eine feste Anstellung haben. Dies führt auch zur Frage, ob die Möglichkeit der Wahl des Präsidiums wie in anderen Kantonen durch das Volk in Erwägung gezogen werden soll.

Wie im Bericht erwähnt, intensiviert sich die interkommunale Zusammenarbeit. Die offenen Fragen der Fusion um Freiburg, die Idee der Zusammenführung der Gemeinden im Greyerz, alles ist noch unklar.

Das Gesetz der Oberamtsmänner steht schon lange zur Debatte. Sie sprechen vom Gesetz über die Regionen, Sie sprechen von einer neuen Aufgabenaufteilung zwischen Kanton, Region und lokalen Ebenen. Es gibt unglaublich viele Baustellen. Wir kommen nur schleppend vorwärts.

Ich bin überzeugt, die Bezirke und die Gemeinden, die Gemeindeversammlung, das Gemeindeparlament wie auch die Gemeindeverbände wird es weiterhin geben. Alles andere sind Fragen und Hypothesen. So haben wir noch einen weiten Weg vor uns. Ich bin überrascht, dass das Gemeindegesetz am Schluss überarbeitet werden soll und dass der Staatsrat daher eine Frist verlangt.

Wir sind uns einig, dass die Überarbeitung des Gesetzes viel Zeit in Anspruch nimmt. Das neue Gesetz sollte aus unserer Sicht für die Legislatur 2026-2031 in Kraft sein. Wir brauchen in absehbarer Zeit ein modernes, übersichtliches und gut lesbares Gesetz. Packen wir diese Herausforderung sofort an und legen wir diese wichtige Revision nicht in die Schublade.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt die Motion, lehnt aber die vom Staatsrat verlangte Frist ab.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts : syndique *ad hoc* de la commune de Montagny.

Le groupe libéral-radical a examiné la motion de nos collègues André Schneuwly et Benoît Piller relative à une révision de la loi sur les communes. Sans surprise, notre fraction va à l'unanimité accepter cette motion. Il faut en effet entreprendre cette révision tant elle est manifeste, au vu des nombreuses modifications que la loi a subies depuis 40 ans et qui l'ont forcément déstructurée. Que de changements dans ce paysage communal! Ils sont notables. Pour les plus essentiels : le nombre de communes qui a été divisé par deux, l'augmentation des conseils généraux multipliée par 2,5, l'augmentation des collaborations intercommunales et une nouvelle loi sur les finances. On le constate, tout a évolué et tout évolue encore, sans oublier qu'une nouvelle donne apparaît dans notre fédéralisme cher à notre cœur, avec laquelle on devra de plus en plus composer en quatrième niveau, le niveau régional. On ne peut plus l'occulter, et cette révision devra être l'occasion d'en débattre et d'en tenir compte.

C'est avec ces considérations, qui plaident toutes en faveur de l'acceptation de cette motion, que je termine mes propos.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien est favorable à l'ouverture d'un grand chantier qu'est la modification de la loi sur les communes. Ceci est d'autant plus important au regard de tous les changements qui ont eu lieu au niveau structurel, et nous devons adapter cette loi à cette modification. Si nous acceptons cette motion, ce n'est pas dans le but de donner un blanc-seing à toutes les propositions qui sont faites, mais c'est bien pour entrer en matière et ouvrir la discussion sur ces nombreuses propositions. Nous devons relever, par exemple, que l'élection du syndic par le peuple fait beaucoup discuter et, si nous acceptons d'ouvrir la discussion, nous ne pouvons pas donner aujourd'hui notre blanc-seing à cette proposition. Nous relevons qu'il est très important que le syndic ait une majorité au conseil communal, pour faire avancer les projets. Si un syndic n'a pas cette majorité ou perd la majorité durant la législature, au fur et à mesure de celle-ci, ce n'est pas une bonne chose et toute la commune en pâtit. Donc, en principe, il doit y avoir absolument cette majorité pour pouvoir faire du bon travail avec son conseil communal.

Nous relevons aussi que le délai donné pour arriver à l'aboutissement des travaux qui amènerait à la modification de cette loi - à savoir la prochaine législature -, est beaucoup trop long. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de faire cette modification dans un délai beaucoup plus rapide. Je vous en remercie et, au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous demande encore d'accepter cette motion.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues Schneuwly et Piller. Notre groupe la soutiendra majoritairement. Les structures territoriales évoluent, elles sont même en constante évolution. Il est donc normal que cette loi soit modifiée et adaptée. Malgré tout, nous serons attentifs, comme l'a dit le député Ducotterd, aux propositions qui nous seront soumises. Réviser la loi oui, mais attention : ce sont les citoyens qui doivent rester au centre des préoccupations de la loi. Notre groupe ne souhaiterait pas que l'on nous présente une loi pour politiciens avec une multiplication des échelons de décisions. Sur le délai, nous acceptons la proposition du Conseil d'Etat. Mesdames et Messieurs, il faut être réalistes : on peut demander tout ce qu'on veut au Conseil d'Etat, mais leur refuser un délai pour que la réponse arrive de toute façon trop tard, autant le leur donner et que celui-ci soit tenu.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous remercie pour vos interventions. En effet, notre loi sur les communes a plus de 40 ans. Lorsqu'elle a été approuvée, notre canton comptait 262 communes, soit plus du double de la situation actuelle. Durant la même période, la population de notre canton a quasiment doublé. Au moment où cette loi a été votée, le Conseil d'Etat a compté 4 membres démocrates-chrétiens, 2 radicaux, 1 PAI. Les premières voitures commençaient à circuler sur l'A12. Bref, cette loi date d'une autre époque. Malgré tout, comme le Conseil d'Etat le relève toutefois dans sa réponse, cette loi n'est pas restée figée depuis. Elle a même connu en moyenne plus d'une modification par année pour s'adapter bien évidemment aux évolutions de la société et donner aux communes et à leurs autorités les moyens de maintenir vivant et efficace ce niveau communal essentiel, qui assure notamment la proximité des autorités avec la population. Cette évolution a par ailleurs été tellement performante que même la nouvelle Constitution de 2004 n'a pas entraîné de modifications majeures. La principale conséquence néfaste de cette flexibilité réside, comme l'a dit l'auteur M. Schneuwly, dans la profusion d'articles bis et ter et la disparition pure et simple de plusieurs chapitres, repris dans des lois spéciales, comme par exemple celle en vigueur depuis le 1^{er} janvier concernant les finances communales. A la connaissance du Conseil d'Etat cependant, ces inélegances typographiques n'ont cependant jamais engendré de conflits d'interprétation ou de dysfonctionnements particuliers. La loi sur les communes demeure tout à fait compréhensible et est appliquée avec rigueur par des centaines de miliciens communaux chaque jour.

La difficulté actuelle de la législation fribourgeoise n'est donc pas à rechercher dans le traitement du niveau communal, mais bien dans l'évolution du niveau régional, qui a pris une importance déterminante ces dernières années, sans faire pourtant l'objet d'une législation particulière. La loi sur les communes régit un peu par défaut cette question avec le chapitre sur les collaborations intercommunales. Il est ainsi aujourd'hui prioritaire de clarifier ce niveau régional, notamment son mode de gouvernance, avant de revoir en profondeur la loi sur les communes en conséquence.

Comme vous avez pu le lire, ma Direction mène actuellement des travaux dans ce sens. Un groupe de travail, composé de représentants de la DIAF, de l'Association des communes fribourgeoises, de la Conférence des préfets, des deux projets de fusion d'ampleur régionale que sont le Grand Fribourg et la Gruyère, prépare actuellement un rapport. Mon objectif est très clair : soumettre ce rapport au Conseil d'Etat ce printemps encore, puis organiser un vaste débat sur la question afin d'associer tous les partenaires. Je souhaite ensuite, bien évidemment, que le Grand Conseil se saisisse de cette question. Il s'agira de donner une forme satisfaisante à ce niveau régional. Ce niveau régional souffre indéniablement d'un manque de définition ainsi que d'un manque de règles institutionnelles afin de satisfaire aux exigences légitimes d'une gouvernance démocratique efficace, compréhensible et accessible pour le citoyen. Plusieurs l'ont évoqué, ils seront critiques dans l'approche et c'est bien naturel et normal, mais nous voulons prendre le temps de ce débat, de partager la vision que nous voulons pour les communes et pour les régions à l'avenir.

Je l'ai dit, la place des communes est essentielle dans notre système démocratique et dans le fonctionnement régional. Il conviendrait donc d'en tenir compte dans la loi qui doit les organiser. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à accepter cette présente motion, tout en prenant note du fait que cette révision générale demandera elle-même un certain temps et ne pourra être entamée qu'une fois la question de la gouvernance des régions clarifiée.

Par rapport au rejet de la prolongation de délai, Mesdames et Messieurs, je vous assure que nous avons déjà entamé les travaux pour réviser cette loi sur les communes. L'idée n'est pas de la retarder, mais je vous rappelle que le délai pour traiter une motion est d'une année. Vu le débat que je viens de vous présenter sur les régions, je ne pense pas qu'il est raisonnable de prétendre qu'on aura fait le débat au sein du groupe de travail, du Conseil d'Etat, des communes et de la population en une année, pour arriver avec une position déterminée et suffisamment consolidée sur le niveau régional. C'est pourquoi nous avons demandé ce délai. Nous avons l'objectif - et c'est bien évident - de traiter cette modification durant la prochaine législature, le plus vite possible. Ce délai officiel d'une année n'est juste pas tenable, et je vous prie d'en prendre note.

Dans l'intervalle, avec la collaboration des partenaires communaux, je souhaite aussi mettre en place le recensement de toutes les thématiques liées au fonctionnement communal afin de disposer d'une liste exhaustive des questions auxquelles cette révision devra répondre. Nous sommes en train de faire l'exercice sur la loi sur le Grand Conseil. Vous voyez aussi que c'est absolument essentiel de thématiser, de lister le nombre de modifications qu'on veut, avant d'entreprendre la rédaction de cette modification de loi.

En cas d'acceptation de la présente motion, nous mettrons donc en place les outils nécessaires pour que les députés puissent également contribuer à ce recensement.

Avec ces précisions, je vous invite donc à accepter la présente motion ainsi qu'à valider le fait que sa mise en œuvre ne pourra pas intervenir sur un délai d'une année.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je souhaite rectifier ce qui a été dit par le commissaire. Il a dit qu'il n'existait aucune loi dans l'intervalle qui régissait l'activité au niveau régional. Or il y en avait une, c'était la loi sur l'agglo, dont les caractéristiques

régionales ont été supprimées. J'ai appris que, dans l'intervalle, vous souhaitiez en faire un copier-coller pour créer une loi sur les régions.

Piller Benoît (PS/SP, SC). En tant que motionnaire, j'aimerais demander au Conseil d'Etat une précision. Dans la réponse, vous indiquez que la révision de la loi commencera une fois que la loi sur les régions sera terminée et maintenant, vous venez de dire que vous avez déjà commencé les travaux. Donc, pour nous les motionnaires, l'idée n'est pas de forcer pour avoir le résultat en une année, mais nous pensons que d'attendre la révision complète d'une autre loi avant de commencer celle que nous demandons par motion n'est pas acceptable.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Oui, Monsieur le Député Piller, ce qui est peut-être mal rédigé dans la réponse c'est que la rédaction proprement dite de la loi n'a pas commencé, mais les réflexions ont largement commencé. Notre volonté est de le faire en parallèle. Aujourd'hui, je ne peux pas encore vous dire s'il y aura une loi sur les régions. Peut-être sera-t-elle un chapitre de la loi sur les communes? Nous travaillons donc sur la révision de la loi sur les communes, notamment en voulant lister toutes les révisions qui sont nécessaires ou pas, comme cela a été fait d'ailleurs pour la loi sur le Grand Conseil. Par contre, la rédaction elle-même demande qu'on avance encore dans les réflexions avant de s'y attaquer. Et au niveau des réflexions, il est bien évident que nous y sommes déjà.

> Au vote, la prolongation du délai pour donner suite à cette motion est acceptée par 62 voix contre 40. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/

CVP,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 40.*

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 104 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 104.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-111**Adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques**

Auteur-s:	Ballmer Mirjam (<i>VCG/MLG, SC</i>) Glasson Benoît (<i>PLR/FDP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	26.06.2020 (<i>BGC août 2020, p. 2456</i>)
Développement:	30.06.2020 (<i>BGC août 2020, p. 2456</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	03.11.20 (<i>BGC novembre 2020, p. 638</i>)

Prise en considération

Glasson Benoît (*PLR/FDP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de Lignum Fribourg et du Club du bois du Grand Conseil. Je suis au comité de ForêtGruyère et propriétaire forestier.

Avec le réchauffement climatique, la forêt souffre de l'attaque du bostryche. Cet insecte prédateur du bois attaque les épicéas fragiles. L'épicéa a les racines peu profondes dans le sol et, de ce fait, souffre plus de la sécheresse que d'autres essences, devient faible et ainsi la proie du bostryche.

Actuellement, l'Etat dispose d'une enveloppe d'aide aux propriétaires forestiers pour couvrir le déficit d'une coupe de bois bostryché. Cette aide fait partie des subventions pour les dégâts naturels, tels que les ouragans ou glissements de terrain.

Ce que propose notre motion, c'est d'effectuer des coupes dans les futaies où se trouvent des épicéas d'un diamètre d'environ 20 à 30 cm afin d'éclaircir la forêt d'épicéas pour éviter les foyers de bostryches et, par la même occasion, de créer de la biodiversité. Les années passant, nous aurons moins de dégâts naturels dus aux bostryches et, de ce fait, les subventions pour les dégâts naturels diminueront car nous aurons anticipé la maladie. Il faut savoir que les subventions forestières servent uniquement à couvrir le déficit d'une coupe de bois, mais ne sont pas utilisées pour enrichir le propriétaire forestier. L'arbre qui grandit est capable de transformer l'oxyde de carbone en oxygène. Faire baisser les émissions de CO₂ avec l'aide de voitures électriques, taxer davantage la benzine et prendre d'autres mesures déjà mises en place ou non pour protéger notre planète ne sont pas des mesures entièrement satisfaisantes. Il faut reconnaître que nous vivons dans une société de consommation qu'il sera difficile de faire changer. Que vous consommiez de l'énergie fossile ou verte, du moment que vous consommez, vous polluez. De ce fait, il est important de faire ce qui est efficace : soigner la forêt, l'aider à rester en bonne santé face aux changements climatiques, cela sans oublier qu'elle donne du travail à toute une filière locale. La Confédération devrait s'investir davantage dans ce domaine écologique et peu onéreux. Maintenant qu'on est noirs de Verts à Berne, peut-être que cela va changer. Laissons pour l'heure notre canton montrer l'exemple en soutenant cette motion qui aura un effet concluant à long terme.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderat von Jaun und auch verantwortlich für den Wald.

Die Motionäre verlangen eine zusätzliche Finanzhilfe zur Umstrukturierung unserer Waldbestände. In der heutigen Zeit ist es sehr wichtig, dass unsere Wälder verjüngt werden. Vor 20 Jahren hat Lothar in unseren Wäldern grossen Schaden angerichtet. Dadurch ist auf natürliche Art eine Verjüngung entstanden. Auch die Biodiversität ist heute ein wichtiger Faktor, der Borkenkäfer hat sich wieder intensiv bemerkbar gemacht.

In unseren Alpen und Voralpen sind zirka zwei Drittel Schutzwald. Eine besondere Sorgfalt ist hier angebracht. Ohne diese wären unsere Bergdörfer in Gefahr und den Lawinenniedergängen ausgeliefert.

Der Borkenkäfer ist im Berggebiet weniger aktiv, er bevorzugt Wälder in tieferen Regionen. Auch die Trockenheit hat den Wäldern in den letzten Jahren schwer zugesetzt, besonders den Buchen und Weissstannen. Die Eschen sind europaweit einer Krankheit ausgesetzt und sind sukzessive am Verdorren und Verschwinden.

Es ist uns sehr wichtig, dass sich die Volkswirtschaft um unsere Wälder kümmert, damit wir in ein paar Jahren in unserem schönen Land wieder über einen gesunden Wald verfügen. Jeder Freiburger oder Schweizer Bürger ist doch stolz und fühlt sich wohl, in einem Haus aus Holz aus unseren einheimischen Wäldern zu wohnen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diese Motion einstimmig unterstützen.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Mon lien d'intérêt avec ce dossier : je suis le syndic d'une commune forestière.

Les membres du groupe démocrate-chrétien, pour lequel je m'exprime, ont lu attentivement la réponse du Conseil d'Etat à la motion parlementaire déposée par nos collègues Ballmer et Glasson. Le Conseil d'Etat relève que bon nombre de

problèmes et parasites influençant le comportement de plusieurs essences de nos forêts, dont le bostryche en particulier, seraient justement une des conséquences du réchauffement climatique. Il précise aussi que si l'on veut assurer que la forêt fribourgeoise continue de remplir les multiples prestations fournies, des solutions devront être prévues. Contrairement à d'autres parasites ou maladies nouvelles, peut-être liés au réchauffement climatique, le bostryche est un parasite connu depuis des décennies, voire des siècles. Nos anciens forestiers et bûcherons le redoutaient déjà. Voyant un foyer s'implanter - on parlerait aujourd'hui d'un cluster -, ils s'activaient sans délai à le traiter, si possible avant que les larves deviennent insectes et ainsi éviter le prochain envol de ceux-ci, contaminant d'autres arbres, dans la mesure, disaient-ils, qu'un foyer de bostryches non traité en provoquera un, deux ou trois l'année suivante.

A mon sens, pour ce parasite du moins, attendre la finalisation d'un Plan climat et sa mise en œuvre dans plusieurs années pour ajuster sa stratégie n'est pas responsable et efficient du tout. Les dégâts sont chaque année plus grands. La preuve : les triages forestiers qui s'en occupent régulièrement conjuguent la maîtrise de ce parasite sur les épicéas principalement. Dans les secteurs où les triages ne s'occupent pas à les regarder dans la nature, les foyers pullulent et augmentent. Certes, tous les foyers ne sont pas accessibles à leur traitement, mais une grande majorité oui. Faut-il encore que l'Etat y donne les moyens financiers, ce qui manque crûment. Si l'homme se croit le seul capable de modifier la courbe du réchauffement climatique à court terme - dans les 2-3 ans -, il doit certes avoir une très haute estime de lui-même. Oui, une politique climatique doit être engagée au niveau national et cantonal. Oui, le rajeunissement de nos peuplements doit être planifié. Oui, la diversité doit être favorisée. Mais n'oublions pas tout de même que l'épicéa et le sapin sont - et je l'espère ne l'auront pas été demain - une des principales matières premières de notre canton, de notre pays, aux services multiples de sa population. Si certaines options peuvent être planifiées et engagées sur le long terme, d'autres doivent pouvoir être mises en place immédiatement. Il en va du maintien de toutes les valeurs de nos forêts pour ainsi éviter encore plus de futures importations à bas prix et dont le bilan carbone ou écologique est totalement contraire aux efforts et aux objectifs que l'Etat prévoit d'engager, heureusement.

En conclusion, dire que le programme du futur Plan climat sera le remède est aussi prétentieux que frileux. Il faut, dans ce domaine, agir rapidement et avec efficacité, d'autant plus si on connaît le remède.

Le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion et demande au commissaire de dissocier les aspects urgents de ceux à long terme.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Au chapitre des plaies d'Égypte qui se sont abattues depuis près d'une année, voilà maintenant le bostryche.

La motion demande une conversion anticipée des peuplements forestiers afin de favoriser la biodiversité. Le parti socialiste est évidemment très sensible à la problématique de la biodiversité et du changement climatique qui impacte déjà fortement la forêt fribourgeoise. Pour rappel, le groupe socialiste soutient très largement le bois fribourgeois et nous avons pleinement appuyé, par exemple, l'augmentation de 200 000 à 500 000 frs en faveur du bois dans le cadre du plan de relance. Par contre, la déception est grande avec le motionnaire M. Glasson qui, le 21 novembre 2019, donc quelques mois avant le dépôt de sa motion, avait voté en plénum du Grand Conseil contre une proposition socialiste de créer une loi, afin de favoriser la biodiversité. Chose qu'il réclame aujourd'hui. Son non a fait perdre un temps précieux à la forêt et en particulier à la forêt fribourgeoise, et c'est bien dommage.

Pour conclure, le parti socialiste soutient la motion.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis secrétaire générale adjointe de la Conférence pour forêt, faune et paysage, qui dirige également la Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts.

Le changement climatique a un impact majeur sur la forêt. La sécheresse, les attaques supplémentaires de bostryches et les maladies sont les conséquences de changements climatiques. Dans notre proposition, le collègue Glasson et moi-même proposons que des subventions soient accordées pour l'adaptation naturelle de la forêt à ces changements. Cela implique également des mesures préventives. Dans ce contexte, un bon équilibre est nécessaire entre les intérêts économiques et la préservation de la forêt pour la biodiversité.

Je fais confiance au Conseil d'Etat et à ses experts du Service pour trouver les bonnes mesures, dans le sens d'un développement respectueux de la nature et de la forêt. Par exemple, il doit tenir compte du fait que le bois vieux et mort joue un rôle important dans les forêts en tant qu'habitat pour les insectes, les oiseaux, etc. Les projets-pilotes sont une bonne chose, mais ils doivent évidemment également être conformes aux objectifs de la biodiversité. En ce sens, il est clair que la plantation, qui est parfois aussi proposée, ou l'introduction d'espèces non indigènes, ne sont appropriées que dans des cas exceptionnels.

Les propositions avancées au niveau national par les Conseillers aux Etats Hêche et Fässler, mais aussi la motion de la Conseillère aux Etats Vara, montrent la voie à suivre.

Je vous demande de prendre en considération cette motion - elle est heureusement de deux députés, donc elle appartient aussi à nous toutes et tous - afin que le Conseil d'Etat puisse élaborer une solution dans le cadre du Plan climat et de la stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je rejoins quasiment l'entier des interventions qui ont été faites et je vous remercie de votre soutien à la motion. L'avenir des forêts est une source de préoccupation, que ce soit au niveau fédéral, cantonal, communal, mais aussi au sein de la population. On le ressent tous très fort. Cela a été dit, la forêt est une grande source de biodiversité, mais aussi une protection essentielle contre les catastrophes naturelles, une source d'énergie durable et un secteur économique important, en particulier pour notre canton forestier. Toutes ces fonctions sont en effet impactées de manière différente par les changements climatiques. L'adaptation nécessitera également des interventions différenciées, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Comme vous avez pu le lire, le canton n'a pas attendu et a déjà pris des mesures dans le sens de cette adaptation, y compris dans le plan de relance, cela a été relevé. Il interviendra notamment auprès de la Confédération dans le même sens. J'ai par ailleurs déjà eu l'occasion, pas plus tard que la semaine passée, d'évoquer nos craintes, mais surtout nos besoins, lors d'une séance avec les autorités fédérales en charge de cette problématique. Nous soutenons, comme l'a énoncé M^{me} la Députée Ballmer, les motions déposées au niveau fédéral qui vont exactement dans le même sens.

Monsieur Doutaz, là aussi, le Conseil d'Etat n'a pas chômé. Il reste ambitieux pour un avenir certain. J'ai envie de dire qu'il y a un changement de paradigme dans la lutte contre le bostryche. Cela fait des décennies, des centaines d'années, qu'on lutte contre et on voit que c'est un échec, puisque chaque année on en a plus. Aujourd'hui, c'est l'écosystème qu'il faut changer pour mieux pouvoir lutter, naturellement j'ai envie de dire, contre le bostryche. Néanmoins, la problématique est là, l'urgence est là et j'ai envie de vous dire que malheureusement, en moins d'une année, on a utilisé - la lutte contre le bostryche est subventionnée au niveau fédéral - la moitié du montant prévu sur 4 ans par la Confédération. Nous avons tenu compte de cette urgence et sommes intervenus auprès de la Confédération pour obtenir des crédits complémentaires : un montant supplémentaire de 300 000 frs nous a été accordé pour lutter contre le bostryche. Mais, il faut en être conscient, cela ne suffira pas. C'est pourquoi nous devons adapter notre stratégie et être ambitieux avec la volonté d'avoir un changement de notre écosystème.

Vous avez parlé de la biodiversité et je suis très heureux de vous entendre. En effet, nous travaillons sur cette stratégie biodiversité et peu importe que ce soit une loi ou une stratégie, Monsieur Bonny; ce qui est important, c'est qu'il y ait des actions au niveau de cette biodiversité, qu'on puisse par exemple tenir compte notamment des volontés de déposer du bois mort pour favoriser certaines espèces. Là aussi, il faudra une adaptation, notamment si on parle des résineux en zones de plaine : les spécialistes nous invitent à prendre en considération le sapin Douglas, qui a des capacités de résilience par rapport au climat plus importantes que l'épicéa.

En conclusion, avec ces précisions, je vous invite donc à soutenir la motion, tout en annonçant que sa mise en œuvre se fera dans le cadre du Plan climat et de la stratégie d'adaptation des forêts, en cours d'élaboration.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 89 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/

SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP).
Total: 89.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2020-GC-122

Mise en place de mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes

Auteur-s:	Ducotterd Christian (<i>PDC/CVP, SC</i>) Demierre Philippe (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	19.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2978</i>)
Développement:	19.08.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2978</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	01.12.2020 (<i>BGC février 2021, p. 640</i>)

Prise en considération

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je tiens tout d'abord à relever que si je lis le résumé du postulat, il est vrai que c'est un petit peu trompeur et ce n'est pas exactement ce qu'on demande. Parfois, c'est bien d'aller lire le texte original du postulat, de manière à bien comprendre ce qui est déposé.

Dans le postulat que nous avons déposé avec notre collègue Philippe Demierre, nous demandons de trouver des solutions et surtout de mettre à disposition des conseillers communaux des outils leur permettant de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'il n'y ait pas de malversations dans les communes. C'est le premier but de ce postulat.

Nous ne demandons pas, comme on le voit dans le résumé, de faire un contrôle rétroactif des comptes pour deux ans, mais nous demandons qu'à la fin de l'étude qui est faite, si le Conseil d'Etat se rendait compte qu'il serait opportun d'aller cibler certaines choses et de les contrôler rétroactivement, il pourrait le faire. C'est une suggestion que l'on fait au Conseil d'Etat, ce n'est pas une demande. De plus, ce n'est pas parce que vous acceptez le postulat qu'il y aura une vérification ultérieure des comptes dans les différentes communes.

Le Conseil d'Etat relève qu'on demande de mettre en œuvre ce postulat parce qu'il y a des problèmes à la commune de Belfaux. La commune de Belfaux est un très bon exemple, mais il faut savoir qu'il y a eu de nombreuses communes où il y a eu des problèmes, et parfois même certains petits problèmes dans d'autres communes dont on n'a pas pris connaissance : si la presse ne les relève pas, il est vrai que les citoyens ne le savent pas non plus. Mais il y a de réels problèmes dans certaines communes.

Ce qu'on demande, c'est de faire l'inventaire des problèmes et des systèmes qui ont été utilisés dans les différentes communes touchées pour faire de la malversation. Là, l'exemple de Belfaux est très intéressant, parce qu'on peut constater que le boursier communal a utilisé de nombreux systèmes pour commettre ses malversations, et si un seul de ces systèmes avait été utilisé dans n'importe quelle autre commune, probablement qu'il serait passé entre les gouttes. En effet, on voit qu'il a pu utiliser chacun de ces systèmes sans que personne ne voie rien et sur une durée très longue. Ce qui me surprend un petit peu, c'est que c'est finalement le Service des communes qui répond probablement à cette question pour le Conseil d'Etat. Il suggère de ne pas accepter le postulat, ce qui me surprend également un petit peu. Encore une fois, dans l'exemple de Belfaux, il faut savoir que le Conseil communal s'est adressé au Service des communes et à la Préfecture en 2017, non pas pour dire qu'ils avaient

découvert des malversations, mais pour dire qu'ils avaient des problèmes dans la comptabilité et qu'ils ne savaient pas pour quelle raison. Des recherches ont certes été entreprises, mais ils n'ont pu se rendre compte des malversations qu'en 2019, c'est-à-dire environ 2 ans après que le Conseil communal ait donné l'alerte. Durant toute cette durée, le boursier communal a travaillé dans l'administration communale comme si de rien n'était. Donc de dire qu'il n'y a pas de problème, de dire que ce n'est pas nécessaire de faire une étude et de trouver des solutions, j'ai franchement de la peine à le comprendre.

Encore une fois, ce qu'on veut mettre à la disposition des conseillers communaux, c'est un outil, un inventaire des systèmes, et également une clarification du système d'aujourd'hui. La réponse indique qu'au niveau de tout ce qui est mis en place, peut-être que tout existe, mais je remarque aussi que l'information transmise aux conseils communaux est certainement lacunaire, ce que l'on peut constater dans de nombreux conseils communaux. Il faut savoir aussi que ce sont des conseils communaux de milice. Dans la réponse, on dit que ce sont les conseillers communaux qui sont responsables de la comptabilité et que s'ils veulent s'adresser à la fiduciaire pour aller plus loin en cas de doute, ils doivent demander à la fiduciaire d'aller contrôler leur boursier communal. Ils doivent dire à leur boursier communal qu'ils ont un doute sur ce qu'il fait et qu'ils aimeraient le contrôler un peu mieux! Donc cette année, ils vont dire à la fiduciaire d'aller plus loin qu'elle ne le fait d'habitude. C'est ce que répond le Conseil d'Etat. Imaginez-vous la confiance qui règne depuis ce jour-là entre le boursier et le conseil communal! Si on émet des doutes, alors qu'on espère qu'il n'y a pas de problème, on met des doutes par rapport à ce boursier communal. On se retrouve dans une impossibilité de travailler, une rupture de confiance totale. Alors que si on a des règles claires qui viennent depuis plus haut grâce à une réglementation ou des modifications éventuellement nécessaires, ça va d'office et le boursier communal les accepte sans qu'il y ait une rupture de confiance entre lui et les conseillers communaux.

Encore une fois, je tiens aussi à relever qu'on accepte beaucoup de postulats, des postulats simples, qui ont des coûts, mais je pense que ce postulat-là, si on évalue son importance, j'aurais de la peine à comprendre qu'on ne l'accepte pas alors qu'on accepte beaucoup d'autres postulats beaucoup plus simples.

Je vous demande donc d'accepter le postulat pour aider les conseillers communaux qui sont des conseillers de milice.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Effectivement, comme le député Ducotterd, je crois que tout le monde ne peut être que d'accord avec l'idée que toute malversation au niveau politique, que ce soit au niveau cantonal ou communal, ne fait que porter le discrédit sur nos institutions, et nous devons tout mettre en œuvre pour essayer de les éviter. Ceci dit, notre cher collègue Ducotterd demande des outils. C'est oublier que nous avons une nouvelle législation, votée en 2018 et qui entre en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Cette nouvelle législation propose des mesures et, dans le cadre de ces mesures, des outils - exactement ce qu'il demande -, à savoir l'obligation de l'introduction d'un système de contrôle interne. Le Service des communes, dans le domaine de ce système de contrôle interne, met à disposition un outil particulier - une matrice à risques - qui permet justement de pouvoir faire des contrôles et des évaluations.

Donc, j'allais dire à mon cher collègue que son postulat est sensé et je crois que personne ne peut en douter. Mais par contre, la réponse est déjà donnée, non seulement en termes de réponse, mais en termes de pratique et de mise à disposition d'outils.

C'est pour ça qu'à notre avis, le problème étant réglé, notre groupe va s'opposer à ce postulat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je vais prendre la parole personnellement dans la mesure où notre groupe est divisé sur ce sujet. A mon sens, il s'agit d'une bonne occasion d'avoir un rapport fouillé et sans tabous sur les différentes pistes possibles, pour un contrôle et un appui large des finances communales. Cela va être un outil extrêmement intéressant et important, dans la mesure où l'on vient d'accepter la motion sur la révision totale de la loi sur les communes. Ça sera un appui et il y aura ainsi un document sur lequel on va pouvoir se baser, pour ensuite trouver des solutions légales et pas uniquement des outils, comme l'a relevé notre camarade Rey. Des outils légaux introduits dans la loi sur les communes pour potentiellement institutionnaliser ce contrôle-là. Donc à mon sens, c'est quelque chose de complémentaire qui va avec la révision de la LCO ainsi qu'un outil important, dans le sens où MCH2 ne résout pas tout. J'ai le désagréable sentiment qu'il faudra attendre le prochain scandale financier, la prochaine déroute ou le prochain détournement de fonds pour réagir enfin.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande d'accepter ce postulat.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich war 25 Jahre Gemeinderat, davon 20 Jahre als Amman von und zu Giffers.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei hat sich mit dem vorliegenden Postulat eingehend befasst. Der Staatsrat hat auf das Postulat ausführlich geantwortet und lässt keine Zweifel offen, dass das heutige Gesetz greift, vollständig genügt und den höchsten Anforderungen entspricht.

Die heutigen gesetzlichen Grundlagen und die neuen Instrumente sehen schon alles vor, was die Postulanten verlangen. Man muss es einfach nur anwenden.

Gemäss Artikel 94 folgende muss der Gemeinderat mindestens einmal im Jahr ohne Voranmeldung die Kasse und die Buchhaltung, das Vorhandensein der in der Bilanz aufgeführten Werte sowie den Stand der Forderungen prüfen oder prüfen lassen. Die Jahresrechnung der Gemeinde wird vom Gemeinderat abgeschlossen und der Gemeindeversammlung unterbreitet, welche auf Antrag der Finanzkommission die Jahresrechnung zu genehmigen hat oder nicht.

Der Gemeinderat hat ein internes Kontrollsystem einzuführen, um vor allem Fehler und Unregelmässigkeiten in der Buchhaltung zu verhindern. Ferner wird die Rechnung durch ein externes Exkretionsorgan geprüft. Alle gesetzlichen Mittel sind somit vorhanden, um eine tadellose Buchführung zu gewährleisten. Man muss es einfach nur tun.

Auch wäre die Forderung, die Rechnungen aller Gemeinden rückwirkend zu kontrollieren, übertrieben. Dieses Misstrauen haben die Gemeinden, welche jahrein, jahraus seriös, mit vollem Einsatz zum Wohle der Bevölkerung gearbeitet haben, nicht verdient. Wahrscheinlich haben die Postulanten auch vergessen, dass das Gesetz von den Gemeinden verlangt, dass jeweils ein Exemplar der Jahresrechnung an das Amt für Gemeinden und den Oberamtmann übermittle werden muss.

Wenn die Führungsorgane einer Gemeinde mit zirka 3000 Einwohnerinnen und Einwohnern die geforderten Aufsichtspflichten in grober Weise vernachlässigt, kann auch ein noch strengeres Gesetz nicht weiterhelfen. Es besteht also kein Handlungsbedarf, wie die aufschlussreiche Antwort des Staatsrates aufzeigt.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei kommt zum gleichen Schluss und wird das Postulat einstimmig ablehnen und bittet Sie, das gleiche zu tun.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je m'exprime ici au nom de la minorité du groupe socialiste, qui ne soutiendra pas ce postulat. Je rappelle également mes liens d'intérêts : je suis toujours, mais pour pas très longtemps encore, syndique de Villars-sur-Glâne et je ne me représente pas.

Cette précision étant dite, je ne répéterai pas les arguments tout à fait pertinents qui ont été évoqués tout à l'heure par mes collègues Benoît Rey et Ruedi Vonlanthen. Je voudrais juste ajouter que nous avons multiplié, ces dernières années, les strates et les couches qui obligent les conseils communaux à se montrer particulièrement transparents et attentifs aux problèmes de gestion. Nous pouvons certes multiplier à souhait toutes les formes de surveillances, de contrôles, d'attentions et tout ce que l'on veut, cela n'empêchera malheureusement pas des malversations d'avoir lieu. Ceci n'est pas le propre des conseils communaux, mais se trouve malheureusement à tous les échelons de la société. Alors ne compliquons pas encore davantage la situation : on a suffisamment de réglementations, de directives, de circulaires, de règles, notamment dans MCH2 qui a encore multiplié les règlements qu'il a fallu créer pour chaque virgule comptable que l'on fait. Ne compliquons donc pas à souhait tout cela qui est déjà assez lourd à gérer et contentons-nous plutôt d'appliquer scrupuleusement et avec attention ce qui est déjà existant.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de refuser ce postulat.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien. J'habite la commune de Grolley, à côté de la commune de Belfaux. Plusieurs personnes m'ont interpellé en me disant : "Comment est-ce possible que pendant des années, personne n'ait vu la disparition de plus ou moins 1 million par année sur un budget de 10-12 millions? Alors que moi, si je gagne 5 000 frs par mois et qu'on ne m'en verse que 4 000, je vais vite le remarquer". Ce n'est pas évident d'expliquer cela aux gens. Or, dans cette salle, la moitié des gens ont une expérience communale : conseiller communal, chef des finances ou syndic. Si on a travaillé dans une commune, on sait combien les finances publiques sont complexes, compliquées, et il est évident que tout ce qui est hautement complexe permet aussi naturellement plus facilement une malversation. Cela paraît être un cas isolé, et pourtant cela se répète : on a eu le cas de Vuisternens-en-Ogoz, on a eu le cas il y a une vingtaine d'années de la DICS. Ce sont donc des phénomènes qui se répètent, c'est clair. On ne pourra forcément pas tous les éviter, mais il faut quand même apprendre. Il est vrai que dans le domaine des finances publiques, il y a énormément de facteurs (amortissements ordinaires, extraordinaires, réserves, encaissement de l'impôt, rappels d'impôts, boucllements...) : pour un bon boursier, je pense que ce sont autant de possibilités de faire des malversations assez discrètement.

J'estime que la réponse du Conseil d'Etat est une réponse correcte, formelle, bissée : chacun son rôle, chacun sa fonction, et tout va bien aller. On ne peut pas éviter le cas isolé et on ne pourra jamais l'éviter, vous avez tous raison à ce propos. C'est vrai, on ne peut pas l'éviter. Mais à mon avis, on devrait quand même mieux apprendre de ces cas. C'est ce qui est important aujourd'hui et c'est exactement ce que demandent les motionnaires. Que veulent savoir les motionnaires? Ils veulent savoir quelles sont les failles dans le système, et il y a certainement de l'expérience actuellement à ce sujet. Lorsque j'étais syndic, à la fin du siècle dernier, mon boursier m'a dit un jour : "Tu sais, si je veux te tromper, je peux te tromper". Il m'a dit directement deux choses : "Je n'ai qu'à prendre les bulletins de versement que tu as signés, j'en change un, j'en mets un pour moi, là au milieu à la même entreprise, il n'y a rien, tu vas voir, et trois semaines après je reviens avec le juste, ça va passer. Dans les rappels d'impôts, je fais un rappel, celui-ci est encaissé, j'annule le rappel et je garde l'argent". Ce qu'il m'a dit m'est toujours resté en tête! Aujourd'hui, le postulat dit: expliquez-nous quels sont les problèmes, où sont les failles dans le système; faites-nous un inventaire; donnez-nous l'expérience. Moi j'aimerais savoir. On a introduit par exemple les organes de révision

externes, les fameux audits : j'ai l'impression que là aussi, avec toutes les cautèles, les réserves qu'ils émettent, ils ne peuvent pas arriver à grand-chose. Mais on peut néanmoins se poser la question : à quoi servent les 3 000-4 000 frs que paie une petite commune pour de tels audits. J'aimerais connaître combien de fois un audit externe a mis le doigt sur une malversation? J'aimerais connaître combien de fois une Commission financière a vu une malversation prévisible ou qui est en train de se dérouler. J'aimerais connaître combien de fois le Service des communes a vu et pas seulement fait la recommandation : "vous n'avez pas la capacité financière". Le Service des communes devrait plutôt dire: "Là, il y a une malversation". Tous font probablement leur part du travail, mais personne ne peut avoir la vision globale. Et lorsqu'on est milicien, il est difficile d'avoir cette vision globale. Ce que demandent les postulants, c'est : "Expliquez-nous les failles, apprenons là-dessus". Pour développer des antivirus, les entreprises informatiques prennent des hackers pour leur expliquer comment ça se passe. Dans le même sens, il faudrait peut-être discuter avec certains boursiers. A celui qui est "au frais" actuellement, il faudrait lui dire: "Au lieu de faire 120 ans de prison, tu n'en feras que 110 si tu nous expliques tout ce que tu as fait". A mon avis, c'est ce qui est important : arriver à rassembler les informations pour qu'on puisse apprendre et essayer d'éviter ce genre de choses.

Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien, je crois quasiment à l'unanimité moins une voix, soutiendra ce postulat pour clarifier les choses, ni plus ni moins. On est bien conscients qu'il y aura toujours des cas isolés, mais faisons en sorte d'apprendre de ces failles du système.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Hauteville. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons pris connaissance de ce postulat. Pour une partie du groupe UDC, la vérification ordinaire prévue par la loi sur les communes est suffisante. La multiplication des contrôles ne permettra certainement pas de garantir que des gestes malveillants, qui sont par nature cachés, ne puissent pas se produire.

Dans ces conditions, l'établissement d'un rapport ne serait pas susceptible d'apporter une plus-value.

Les autres membres du groupe sont d'avis que des mesures supplémentaires sont nécessaires et bienvenues, afin d'améliorer et renforcer les contrôles existants, éventuellement un contrôle complet de la comptabilité, par un mandat externe indépendant ou autre.

Un tiers du groupe votera en faveur du postulat et les deux autres tiers vont le refuser.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). J'ai eu des discussions hier avec le conseiller d'Etat responsable et je pense utile de préciser quelle est la volonté exprimée par le soutien à ce postulat. Il ne s'agit en rien de vouloir se débarrasser de la responsabilité financière de la part des communes, mais il est vrai que le cas qui a été évoqué tout à l'heure nous a interpellés. Comme président de l'ACF, j'avais pris contact avec la syndique de la commune concernée. Nous avons fait le tour des responsabilités possibles : la Commission financière, l'entier du Conseil communal, le Service des communes, l'organe de révision. En fait, on n'a fait pleurer qu'une personne, c'était la syndique. Ça m'a donc énormément interpellé et quand ce postulat a été déposé, je m'y suis rallié immédiatement. Je rejoins ici les paroles qui ont été dites par M. Hubert Dafflon : nous, ce qu'on demande, ce n'est pas de nous débarrasser de la responsabilité, mais qu'on nous enseigne où regarder afin qu'on puisse profiter des expériences malheureuses faites dans le passé. J'ai demandé des renseignements, parce que j'avais peur, dans mes activités, d'avoir manqué un contrôle, de ne pas avoir vu une malversation. J'ai demandé qu'on me liste les possibilités qu'il y a en se basant sur l'exemple de la commune concernée, mais aussi sur les expériences extérieures, qu'on me dise où je dois faire attention, où est-ce qu'on peut biaiser le système et où je pourrais éventuellement être trompé par mon boursier. On m'a répondu que la procédure était en cours et qu'on ne pouvait rien me dire. Donc, si je vais appuyer ce postulat, c'est pour qu'on puisse nous dire: "Faites attention, il y a ça qui est possible, ça qui a été fait, ça qui s'est passé". Ce n'est en tout cas pas pour nous dégager une responsabilité et ce n'est pas un appel au secours à l'Etat qui doit venir chez nous contrôler les comptes. Bien au contraire, on est bienheureux et on respecte l'autonomie communale.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis conseiller communal à Ursy.

Pourquoi avoir déposé ce postulat avec mon collègue député Christian Ducotterd? Depuis plusieurs années maintenant, quelques communes de notre canton ont subi de grandes malversations financières. Je citerai les communes de Belfaux et Vuisternens-en-Ogoz entre autres. Il n'en est pas du tout question dans ma commune pour le moment. Nous, membres des conseils communaux, devons pouvoir assurer à la population que la comptabilité correspond à la réalité des faits, en respectant la législation, tout en apportant la transparence nécessaire à toute la population. Le but de ce postulat est de pouvoir garantir des comptes communaux sans failles. Les différentes malversations financières dans plusieurs communes de notre canton ces dernières années n'ont fait que confirmer les doutes concernant le système qui devrait assurer la bonne tenue des comptes communaux. Il est pratiquement impossible ou très difficile de penser que presque aucun exécutif communal ne peut affirmer n'avoir jamais été confronté, à son insu, à une malversation financière. Nous ne pouvons malheureusement jamais savoir, avant qu'une grosse affaire éclate. Pour nous, conseillères miliciennes et conseillers miliciens, il est actuellement

impossible de mettre à disposition le temps nécessaire et d'avoir les compétences suffisantes pour pouvoir assurer les contrôles indispensables.

Notre postulat demande de faire l'inventaire, et je précise bien de faire l'inventaire des différentes failles du système actuel et de mettre en place des moyens qui permettraient d'empêcher des futures malversations. La responsabilité de l'organe de révision doit être clairement définie. Il est très important de définir si un tel contrôle de la comptabilité doit faire partie de la vérification ordinaire, comme prévu par la loi sur les communes, ou si celui-ci doit faire l'objet d'un mandat externe indépendant.

Notre postulat demande au Conseil d'Etat de déterminer si une éventuelle révision rétroactive des comptes communaux est opportune ou non, tout en ciblant les failles, et j'insiste à nouveau sur les failles, mises en lumière par les derniers problèmes rencontrés. Nous sommes conscients que les conseils communaux de notre canton ont déjà la possibilité de procéder à des contrôles rétroactifs. Un outil particulier de matrice à risques est mis en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021 avec le MCH2, mais je pense que cela ne résout pas tout. Aucun syndic - et là je souligne également aucun syndic, même mon collègue Ruedi Vonlanthen que je viens d'écouter - ne peut être sûr qu'il n'y a pas de malversation financière dans sa commune.

Si je reprends les propos de ma collègue Erika Schnyder, qui dit qu'il ne faut pas compliquer les choses : c'est justement pour ça qu'on dépose ce postulat; c'est pour éviter d'en arriver à des solutions impossibles, où l'on trouve les communes dans un état qui n'est absolument pas concevable. Nous ne demandons pas de monter une usine à gaz, mais il faut justement faire quelque chose de simple et facile pour que les communes ne se retrouvent pas dans la situation actuelle de la commune de Belfaux.

Fort de ce qui vient d'être dit, je vous demande de soutenir notre postulat pour aider les communes fribourgeoises.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. S'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que toute malversation dans une entité publique est particulièrement regrettable. Elle sape la confiance que les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir avoir dans nos autorités. Il est donc naturel de s'inquiéter lorsque l'on constate qu'une personne a pu, durant des années, détourner de l'argent public à son profit.

Comme vous avez pu le lire, l'Etat vient à peine de renforcer l'arsenal législatif destiné au contrôle des finances communales. La loi sur les finances communales, qui vient d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021, prévoit notamment l'obligation d'un contrôle interne et le renforcement du contrôle externe. A ce titre, j'aimerais vous dire que le système de contrôle interne implique une *check list*, un établissement de tous les processus de vérification des manipulations comptables ainsi qu'un renforcement de la responsabilité de l'organe externe qui a lui, et c'est extrêmement clair dans la loi sur les finances communales, la responsabilité de vérifier les comptes, la comptabilité, et de transmettre ces informations au Conseil communal dans un premier temps, lorsqu'il voit des défauts. Si le Conseil communal ne le fait pas, il doit le transmettre de même au Service des communes.

J'aimerais souligner ici l'importance de l'autonomie communale, y compris dans la question du contrôle des finances. L'Etat n'a pas vocation à s'ingérer dans le fonctionnement quotidien des autorités communales, dont la proximité est justement un gage de confiance attendu de la population. Il serait donc totalement regrettable qu'une situation isolée aboutisse à la mise en place de mécanismes lourds qui compliqueraient largement le fonctionnement de nos communes. Je relève par ailleurs qu'aucune loi, aucun contrôle - vous pouvez les multiplier, il y en a déjà énormément - ne pourra jamais garantir les abus, d'autant plus s'ils sont de nature malhonnête ou malveillante. Monsieur le Député Demierre, peu importe le nombre de contrôles que vous ferez, tous les syndics resteront dans le doute. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont fait une faute, qu'ils ont une responsabilité, mais il est vrai qu'ils ont l'obligation d'avoir un regard critique, de mettre en doute non pas le travail du boursier communal, mais la bonne façon des comptes. Cela leur appartient, c'est de leur responsabilité, et c'est aussi lié à leur volonté d'autonomie. Qui veut de l'autonomie doit accepter une responsabilité. C'est un travail difficile, exigeant, mais c'est aussi un travail valorisant que d'avoir de l'autonomie dans les communes.

La législation actuelle, toute neuve, permet toutefois d'identifier les problèmes, de les sanctionner et de les réparer.

Monsieur Ducotterd, nous venons de mettre en place des outils. Nous n'avons pas encore eu un seul exercice comptable pour les tester, et nous n'en aurons pas d'ici la prochaine publication de ce postulat. J'ai donc envie de dire que si ce postulat peut se justifier, il faudrait au moins nous laisser le temps de pouvoir tester le système actuellement mis en place, système qui renforce les contrôles, par l'organe de révision, par le Conseil communal, avec un système de contrôle interne, avec des *check lists*, qui aussi redéfinit le contrôle par le Service des communes, qui lui n'a pas vocation à contrôler la comptabilité, mais il contrôle plutôt les indicateurs et vérifie que la répartition des comptes est conforme à la loi.

Plusieurs ont cité Belfaux. Belfaux est sous enquête pénale. Il y a une procédure pénale en cours ainsi qu'une enquête administrative. Probablement que différentes responsabilités seront remises en cause, que ce soit peut-être au niveau du Conseil, certainement au niveau du caissier, peut-être au niveau de l'organe de révision. Nous n'en connaissons pas les conclusions et nous ne pouvons pas prendre position aujourd'hui et en déduire des conséquences. Là aussi, je ne connais

pas la durée de cette procédure, mais nous devrions au minimum pouvoir en tenir compte. Donc là encore une fois, de nous demander de faire un rapport dans un délai d'une année, sur des conséquences dont on n'aura peut-être pas connaissance, ça ne me paraît pas apporter une plus-value significative.

Monsieur Butty, j'ai bien entendu - et nous en avons effectivement discuté hier - la détresse, la peur et la crainte que peuvent ressentir des personnes. Cette crainte, nous l'avons tous en tant qu'élus politiques. Nous avons un devoir de surveillance, de contrôle, mais ça ne nous empêche pas d'avoir une responsabilité. J'ai envie de dire que ce n'est pas la syndique toute seule qui porte le contrôle de la vérification des comptes. Il y a tout d'abord un Conseil communal, qui a une responsabilité collégiale. Il y a un organe de révision. Ensuite, il y a une Commission des finances, qui doit vérifier le contrôle de l'organe de révision et, une fois que les comptes et les budgets ont été approuvés, il y a encore le Service des communes qui a un regard. Tous les outils sont donc là. Je partage ici la vision libérale de M^{me} Schnyder : vouloir ajouter des outils aux outils, non, il y a assez d'administration. On peut rajouter tous les contrôles que l'on veut, on n'aura jamais un risque zéro. C'est donc bel et bien vers une usine à gaz que l'on se dirige. De plus, demander notamment un contrôle rétroactif des comptes de la commune serait une ingérence violente du Conseil d'Etat dans les affaires communales. Je ne souhaiterais pas que le Conseil fédéral vienne nous dire comment on doit tenir nos comptes, viennent vérifier nos comptes. Vous êtes là pour le faire et c'est juste ainsi; il y a également une assemblée communale et un conseil général pour le faire.

Voilà, je vous l'ai dit, toutes ces préoccupations sont justes. Néanmoins, il est trop tôt aujourd'hui pour pouvoir évaluer les nombreux outils mis en place ne serait-ce que sur un seul exercice, et donc pour venir avec un postulat avant même d'avoir vécu deux exercices. C'est pour ça que si on devait connaître des problèmes, si vous aviez besoin d'éclaircissements supplémentaires, je pense qu'il serait sage d'attendre qu'on ait 2, 3 ou 4 exercices avec la nouvelle loi.

Monsieur Kubski, vous avez signalé que nous allons revoir la loi sur les communes. C'est vrai. Par contre, nous avons sorti le chapitre des contrôles financiers. Nous avons fait une loi spéciale sur les finances communales. C'est dans le cadre de cette loi et tous ces aspects-là ont été sortis. Donc, pour la loi sur les communes, la révision générale que nous avons souhaitée n'est pas nécessaire. Ce travail a été fait, je l'ai dit à plusieurs reprises, avec des nouveaux outils notamment, dans le cadre de la nouvelle loi sur les finances communales.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de corriger ce qui a été dit. Nous n'avons pas demandé de mettre en place des mesures, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat. Dans ce cas-là, nous aurions déposé une motion demandant de mettre en place des mesures. Nous avons demandé de faire une étude et un inventaire des problèmes de manière à en tirer les conséquences et à trouver des solutions. On n'a donc jamais demandé de mettre en place des mesures! Le postulat contient des suggestions que le Conseil d'Etat peut appliquer ou non. Mais encore une fois, on n'a pas demandé de telles mesures, sinon on aurait déposé une motion.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 51 voix contre 44. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2020-GC-110

La fusion du Grand Fribourg et la contribution financière supplémentaire de l'Etat : un modèle pour d'éventuelles fusions à venir

Auteur-s:	Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	25.06.2020 (BGC août 2020, p. 2456)
Développement:	25.06.2020 (BGC août 2020, p. 2456)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 635)

Prise en considération

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet sinon le fait d'en être le postulant. Mes propos sont également ceux de notre ancien collègue, le collègue député Michel Chevalley qui vous salue bien toutes et tous.

D'abord nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse circonstanciée. Nous sommes d'accord avec lui sur les points suivants:

Les décisions ou méthodes choisies pour le Grand Fribourg ne sont pas forcément directement transposables à tous les autres éventuels projets de fusion. L'objectif n'est pas de réaliser les mêmes infrastructures sur tout le territoire cantonal, mais bien de concentrer les ressources là où leurs effets bénéficient au plus grand nombre, par exemple en fluidifiant le trafic des pendulaires. Nous pensons évidemment aux fusions de grande ampleur, comme par exemple un centre régional, une commune de plus de 10 000 habitants, un district tout entier, pourquoi pas. Nous n'avons effectivement jamais imaginé qu'un simple "copier/coller" était applicable. Nous sommes heureux de constater qu'il est ainsi nécessaire de motiver précisément les montants qui seront accordés aux projets de fusion du Grand Fribourg et présentés ensuite au Grand Conseil. Nous sommes heureux de constater que le Conseil d'Etat admet que le développement du canton repose également sur l'essor des centres régionaux et nous sommes heureux de constater que les critères retenus pourraient ainsi servir à évaluer d'éventuels demandes d'aides complémentaires, formulées par des centres régionaux en vue d'une fusion.

Par contre, si le Conseil d'Etat attend de la fusion qu'elle soit d'une ampleur comparable à celle du Grand Fribourg et qu'elle déploie, pour reprendre ses propres termes, des effets équivalents pour l'ensemble de la population fribourgeoise, nous osons

affirmer qu'il ne prend pas là un gros risque. Mais, le processus de fusion de communes a montré que les petites fusions sont des pas importants en vue de plus grandes. Cette stratégie doit être renforcée sans attendre.

Pour terminer, nous vous invitons donc, comme le Conseil d'Etat le propose, à soutenir notre postulat.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich habe ebenfalls keine Interessenbindung bezüglich dieser Thematik, ausser wohl jener, dass ich nicht im Raum Grossfreiburg zuhause bin und die Diskussion um das Gebiet des Kantonshauptorts etwas aus dem Norden betrachte.

Die SP-Fraktion hat die mit dem Postulat aufgeworfene Frage mit Interesse aufgenommen. Die Stellungnahme des Staatsrats verweist etwas entschuldigend darauf, dass die Spielregeln, welche für die Fusion Grossfreiburg gelten, nicht tel quel bei möglichen Fusionen in den übrigen Bezirken und Regionalzentren zur Anwendung kommen können. Wir haben Verständnis dafür und sind uns bewusst, wie wichtig die Stärkung des Kantonshauptortes ist. Die gutgeheissene Strategie der Freiburger Raumplanung erinnert jedoch ebenfalls an die Wichtigkeit der Anbindung der Regionalhauptorte als Bindeglieder und an die Notwendigkeit, diese Hauptorte zu stärken, was unter anderem durch die Zusammenarbeit oder eben gar Zusammenschlüsse der Gemeinden erfolgt.

Wir haben es bei der Diskussion rund um die Covid-Impfung gehört und wahrscheinlich könnte ich noch -zig andere Gründe aufzählen, die daran erinnern, dass es gerade für die Personen, welche sich nicht ständig in ein Zentrum deplatieren können, umso wichtiger ist, eine Grundinfrastruktur vor Ort zu haben. Genauso gibt es natürlich der Effizienz und professionellen Handhabung halber gute Gründe, gewisse Dienste und Angebote zu zentralisieren. Jedenfalls ist ein ausgewogenes Gleichgewicht gefragt, was man etwa mit der Konstruktion des Eiffelturms vergleichen könnte: eine Spitze, von der aus man den Überblick behält und koordiniert, welche aber auf die gut vernetzten, etwas weiter auseinander stehenden Standbeine angewiesen ist, um sicher zu stehen und sichtbar zu sein.

Wir werden der Überweisung des Postulats zustimmen und die Antworten, welche voraussichtlich in die Botschaft zum Erlass für die zusätzliche Finanzhilfe bei der Fusion Grossfreiburgs integriert werden, mit grossem Interesse zur Kenntnis nehmen.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). A ce jour, nous n'avons pas de réglementation cantonale *to pitch* au sujet des différentes aides complémentaires que l'Etat pourrait apporter à toute fusion de communes, que ce soit le Grand Fribourg ou ailleurs dans notre canton. Nous n'avons d'ailleurs aucune ligne directrice à ce sujet. Le groupe démocrate-chrétien, pour lequel je me prononce, acceptera ce postulat qui nous est soumis ce jour. Le rapport à venir permettra d'enrichir une liste "à la Prévert" des mesures d'aide déjà envisagées par le Conseil d'Etat : celles liées par exemple aux transports publics, à la mobilité douce, aux parc-relais, à la réalisation d'infrastructures et à la création d'emplois dans tout le canton. Parmi les mesures d'aides qui seront proposées, nous invitons le Conseil d'Etat à bien vouloir différencier celles dont le financement à charge de l'Etat est déjà prévu par notre législation cantonale avec le cas échéant l'étendu de ce financement, de celles qui ne le sont pas. D'avance, je l'en remercie.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Notre groupe a également étudié ce postulat avec attention en ayant tout au début de cette analyse une certaine crainte. En effet, lorsque les postulants parlent du fait d'avoir un nouveau principe d'égalité, d'encourager les fusions de communes en tenant compte de cette aide complémentaire pour le Grand Fribourg, nous nous sommes dits que nous étions là face à une volonté d'arrosage systématique et ce n'est pas le cas.

Je crois que les explications données par l'auteur aujourd'hui ont été également très utiles. Il y a deux éléments qui sont vraiment à prendre en considération d'une manière différenciée, comme déjà dit : l'élément de l'encouragement à la fusion de communes pour toute commune du canton qui se calcule en fonction d'une aide par habitant, et le renforcement de centres qui ont des fonctions cantonales indéniables. Il y a de nombreuses fonctions qui touchent le Grand Fribourg et qui ont été évoquées aussi par l'Assemblée constitutive - à savoir tous les aspects commerciaux, de la mobilité, des services, de la culture, des infrastructures, etc. - qui doivent être pris en compte et c'était la raison de ces demandes complémentaires. Effectivement, une partie en tout cas de ces arguments peuvent prévaloir pour des centres régionaux et il y a donc lieu de se pencher sur les critères que l'on pourrait avoir pour de tels centres.

C'est en fonction de ces réflexions que notre groupe soutiendra ce postulat.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die FDP-Fraktion bittet Sie einstimmig, dem vorliegenden Postulat zuzustimmen. In der Tat unterstützen wir alle Massnahmen, um ein starkes Kantonszentrum zu erreichen. Leider schwächen aber oftmals die Gemeindevertreter des künftigen Kantonszentrums aus opportunistischen Gründen sich selber. Unser Kantonszentrum wird nie die nötige Stärke erreichen, wenn die eigenen Vertreter es nicht mit voller Kraft und von Herzen unterstützen.

Wir bitten Sie, dem vorliegenden Postulat mit den Bemerkungen des Staatsrats zuzustimmen.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de la réponse au postulat déposé par notre ancien collègue Michel Chevalley et son complice glânois Patrice Longchamp, et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'avis du Conseil d'Etat selon lequel la fusion du Grand Fribourg n'est pas transposable en sa forme à d'autres projets régionaux de fusions. Il y a un manque, quand bien même la fusion du Grand Fribourg est l'un des projets phares du Conseil d'Etat. Notre groupe est d'avis qu'il ne lui soit pas oblitéré d'autres projets de fusion d'importance régionale ailleurs dans le canton. En tous les cas, les éventuelles infrastructures bénéficiant d'aides complémentaires de l'Etat devront présenter un intérêt pour l'ensemble de la population, comme le relève par ailleurs le Conseil d'Etat dans sa réponse.

L'ensemble de la population, Mesdames, Messieurs, signifie aussi entre autres que des mesures de trafic qui visent, par exemple à exclure une partie des travailleurs qui doivent se déplacer avec leur véhicule privé et ne peuvent donc pas bénéficier d'une contribution complémentaire de l'Etat. C'est pourquoi, nous attendons du Conseil d'Etat une définition claire des investissements présentant un intérêt pour l'ensemble de la population, qui seraient applicables à l'identique à d'autres projets de fusion. Pour revenir à la fusion du Grand Fribourg, notre groupe attend aussi un chiffre précis de l'aide complémentaire qui lui serait attribuée. Nous rejoignons l'avis du Conseil d'Etat selon lequel, un projet de fusion ne saurait reposer prioritairement sur la volonté d'obtenir une aide particulière. Néanmoins, nous pensons que ceci pourrait aider les citoyens du Grand Fribourg à se déterminer lors des votes consultatifs prévus en septembre, car malheureusement, nous devons aussi constater que les travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg sont laborieux et que petit à petit, l'enthousiasme du début a fait place à un certain scepticisme.

Avec ces considérations, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre accepte la transmission du postulat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les intervenants qui ont tous annoncé leur soutien au présent postulat selon la demande du Conseil d'Etat.

On oublie parfois le principe juridique de l'égalité de traitement, si souvent cité, qui impose de traiter de manière similaire les cas semblables, mais également de traiter différemment des situations différentes. Le Grand Fribourg - cela a été dit - est à plusieurs titres un cas singulier. Ce projet de fusion est le plus vaste jamais envisagé dans notre canton. Il est aussi et surtout l'un des éléments clés pour le renforcement du centre cantonal, qui concentre la majorité des emplois, une grande partie des infrastructures cantonales sur lesquelles s'appuie l'ensemble des régions de notre canton. La concentration de la population et des emplois génère également des défis plus importants en matière de société, de mobilité, d'environnement, qui impactent eux l'ensemble du canton. C'est pour ces raisons que le Conseil d'Etat, sur mandat du Grand Conseil je le rappelle, s'est investi autant dans le projet de fusion des communes du Grand Fribourg, comme le prévoit la loi justement votée par le Grand Conseil suite à des aménagements demandés par motion.

Ces spécificités justifient en effet que des ressources cantonales particulières soient mobilisées pour le bon fonctionnement de cette Assemblée constitutive chargée d'élaborer la convention de fusion et elles justifient également l'aide complémentaire extraordinaire dont le Grand Conseil a accepté le principe il y a un an. En ces conditions, le Conseil d'Etat estime que la situation du Grand Fribourg ne peut pas être intégralement transposée sans autre pour tous les projets de fusion. J'insiste d'ailleurs sur le fait qu'un projet de fusion ne pourra jamais reposer sur la seule question financière. Les enjeux vont bien au-delà : lors d'une fusion, il s'agit d'offrir un projet de société, d'offrir des meilleures prestations, de meilleurs services pour le bien des citoyennes et des citoyens. Ces remarques n'empêchent évidemment pas d'imaginer que l'aide complémentaire à la fusion du Grand Fribourg connaisse des déclinaisons en d'autres régions à l'avenir. Notre canton est en effet riche de régions dynamiques dont le développement contribue évidemment à notre prospérité.

Rapport aux interventions:

Monsieur Longchamp, oui il y a une situation extraordinaire pour le Grand Fribourg qui a été voulue par le Grand Conseil, mais je rappelle qu'il y a quand même, suite à la loi sur les fusions, un soutien qui est donné à l'ensemble des fusions dans notre canton, qui a d'ailleurs une dynamique relevée au niveau national à cet effet.

Cette loi spéciale, oui Madame Senti, elle a été appliquée à la demande du Grand Conseil : le Grand Fribourg bénéficie effectivement d'un traitement privilégié, ce qui ne veut pas dire pour autant que si des infrastructures d'importance cantonale sont détectées, elles ne doivent pas être financées. J'ai même envie de dire que ces infrastructures d'importance cantonale peuvent aussi être financées sans qu'il y ait forcément de fusion.

Monsieur Peiry, vous avez dit à juste titre qu'il faudrait essayer de définir cette notion d'intérêt cantonal. On va essayer de le faire dans le cas de la réponse au postulat. Par contre, il faut aussi laisser une marge de manœuvre parce que chaque situation doit bénéficier d'une analyse particulière : on doit pouvoir aussi avoir une marge de manœuvre au cas par cas.

En tous les cas, il n'est pas question pour l'Etat d'acheter des fusions. L'aide complémentaire extraordinaire doit rester l'exception afin qu'elle demeure un outil d'intervention ciblé, dans l'intérêt - et là j'insiste - de toute la population de notre canton. Ceci étant précisé, le Conseil d'Etat vous appelle à soutenir le présent postulat et s'engage à développer les questions qu'il pose lorsqu'il vous soumettra l'acte légal qui concrétisera l'aide complémentaire au Grand Fribourg.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 89 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 2.*

S'est abstenue:

Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2020-CE-236 Elections du 10 novembre 2019 (rapport sur mandat 2019-GC-185)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Dépôt: **14.12.2020 (BGC, p.)**

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné l'audit et le rapport du Conseil d'Etat concernant les problèmes d'informatique, d'informations et de communication qui ont perturbé les résultats des élections du 10 novembre 2019.

Le mandat était nécessaire pour nous rassurer sur l'état de crédibilité et de fiabilité du logiciel utilisé par la Chancellerie d'Etat pour les prochaines élections et votations. Cette application, utilisée depuis l'année 2015, a été fiable durant quarante scrutins et plus de soixante objets traités. Pour les élections du 10 novembre, certaines particularités du codage, peu ou pas utilisées précédemment, ont démontré une erreur initiale de programmation qui a généré des pannes dans la gestion et la publication des résultats. L'informatique, avec des applications très spécifiques et complexes, peut présenter des défauts non apparents. Dès lors, la Chancellerie et les services compétents du SITel devront et font certainement des tests plus systématiques et répétitifs pour limiter voire supprimer tout risque de panne de codage ou de programmation. Le mandat et l'audit sont finalement une bonne opportunité, tant pour la Chancellerie que le Conseil d'Etat, de revoir et de mettre en place des principes de gestion de crise et des plans de secours bien organisés et avec du personnel formé et compétent. C'est aussi une occasion à saisir de revoir et d'améliorer les cellules de communication de la Chancellerie et le rôle nettement mieux défini du Conseil d'Etat et de ses membres en journée de crise, soit lors d'élection, soit lors d'autres événements.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien est satisfait des améliorations annoncées dans les processus des applications, et surtout dans la réforme des cellules de communication et des plans de crise et de secours de la Chancellerie. Ces renforcements des structures nous conviennent bien et nous motivent à garder toute notre confiance, tant au personnel en charge du SITel que surtout au personnel de la Chancellerie d'Etat.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport et de l'audit de l'entreprise AWK Group.

Je ne vais pas répéter ce que mon préopinant vient de dire. Je suis assez d'accord avec lui.

Nous sommes sûrs que le SITel va tout entreprendre pour suivre les recommandations de l'audit et éviter ainsi d'autres bugs lors des prochaines consultations populaires et évitera ainsi à notre chancelière, M^{me} Gagnaux, d'être malmenée.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les intervenants qui semblent satisfaits du rapport.

J'aimerais dire ici que nous avons connu un bug informatique. Nous devons tout faire pour qu'il ne se reproduise plus. Le risque zéro, encore une fois, n'existe pas. Néanmoins, cela ne nous a pas empêchés de faire notre autocritique, que ce soit le Conseil d'Etat ou la Chancellerie, et dans un processus d'amélioration continue, de prendre les mesures spécifiques qui ont été citées, notamment des processus plus clairs pour définir à quel moment le plan de crise doit être mis en action, des processus améliorés en terme de communication, des renforcements des tests afin d'éviter ce genre de problème.

Je vous remercie pour les interventions. J'aimerais dire aussi que nous avons un défi lors du prochain mois. Le 7 mars, nous avons les élections communales dans un cadre particulier où nous devons tenir les distances, ce qui veut dire que certaines communes devront faire appel à moins de scrutateurs. Il n'est pas impossible, indépendamment d'un bug informatique, que le dépouillement soit plus long qu'habituellement. Je vous prie aussi, vu le contexte particulier, d'avoir une certaine compréhension s'il devait y avoir des retards.

J'aimerais aussi remercier M^{me} la Chancelière, qui a pris beaucoup sur elle lors de ce bug informatique alors qu'il n'y avait aucune faute de sa part à ce niveau-là, et qui a fait aussi l'autocritique de la Chancellerie pour arriver à une série de mesures dans le sens d'un processus d'amélioration continu.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2020-DIAF-30**Création d'une table ronde des religions (Rapport sur postulat 2020-GC-22) - Suite directe**

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Dépôt: **29.05.2020 (BGC, p.)**
Réponse du Conseil d'Etat: **01.09.2020 (BGC, p.)**

Discussion

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Je suis contente que nous puissions finalement traiter ce rapport. Il a été reporté en tout cas trois fois.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour l'avis favorable que vous avez donné à notre postulat. Le dialogue inter-religieux est un élément important pour la cohésion sociale. Comme l'écrit le Conseil d'Etat, l'appartenance religieuse dans notre société a beaucoup changé et s'est diversifiée. C'est un enrichissement pour notre société. Avec les plateformes d'échanges inter-religieux et le groupe inter-religieux de Fribourg, des éléments importants pour l'échange inter-religieux sont déjà en place. Le fait qu'il y ait déjà des projets scolaires en cours montre que le sujet a l'importance nécessaire. D'une part, la table ronde doit permettre un dialogue inter-religieux régulier : le groupe inter-religieux de Fribourg, que le Conseil d'Etat mentionne dans sa réponse, constitue déjà une bonne base. D'autre part, un échange doit être recherché avec les personnes déjà actives et engagées de ce groupe afin de discuter de son rôle dans la révision à entreprendre.

La table ronde n'est pas seulement un dialogue inter-religieux mais aussi un dialogue entre les communautés religieuses et l'Etat. Les questions institutionnelles importantes telles que les besoins spéciaux dans les cimetières par exemple, le soin pastoral ou l'éducation religieuse, peuvent être discutées et des solutions doivent être trouvées dans ce cadre. Des principes directeurs pour la coopération entre les communautés religieuses et les autorités peuvent être élaborés, ce qui permettra un dialogue axé sur les solutions même dans des situations difficiles. Dans ce cadre, les droits et devoirs des communautés religieuses peuvent et doivent également être discutés.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat appelle cela des "prérogatives de droit public", en allemand "öffentlich-rechtliche Vorrechte". En allemand du moins, je ne suis pas sûre que ce terme soit encore approprié aujourd'hui. En tout cas, je ne l'ai trouvé dans aucun autre canton. Il faudra donc peut-être vérifier ce terme-là.

Comme je l'ai dit, je me réjouis de la proposition du Conseil d'Etat d'envisager la création d'une table ronde dans le cadre de la révision de la loi relative aux relations entre les Églises et l'Etat. Je propose que le Conseil d'Etat prenne à cette occasion contact avec les experts compétents à Fribourg, mais aussi dans les cantons où un tel organe existe déjà, afin de créer la meilleure base légale possible. Dans cette optique, je remercie encore une fois le Conseil d'Etat et j'attends avec impatience la proposition de révision de la loi concernant les relations entre les Églises et l'Etat.

Altermatt Bernhard (PDC/CVP, FI). Je n'ai aucun lien d'intérêts, si ce n'est mon appartenance à l'Église catholique romaine.

Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec intérêt le rapport succinct et remercie les services de la DIAF pour la clarté de leur réponse.

Der Staatsrat gibt in seinem Bericht eine Reihe an Beispielen vergleichbarer Initiativen, so in Bern, Basel und Genf. Er verweist auch auf freiburgische Exempel, darunter die Woche der Religionen oder die interkulturelle und interreligiöse Gruppe des Greyerzerlandes. Was im Bericht fehlt, sind die zahlreichen Projekte und öffentlichen Veranstaltungen, die von den Freiburger Hochschulen und ihren Instituten zum Thema des interreligiösen Dialogs regelmässig durchgeführt werden zu Handen der Öffentlichkeit. Ich denke unter anderem an das Religionsforum, an die Studienbereiche zum interreligiösen Dialog, zur Ökumene und zu Religion und Gesellschaft, um nur eine Auswahl zu nennen. Hier liegen in unseren Augen ein Potential und ein blinder Fleck im vorliegenden Bericht.

Hormis le domaine des très nombreuses initiatives touchant ce thème issues des hautes écoles fribourgeoises, une autre dimension reste sous les radars du présent rapport : ce sont les initiatives prises par les communautés de croyants elles-mêmes. Je cite un exemple : la rupture du jeûne que l'Association Frislam organise chaque année sous la forme d'un évènement ouvert au public.

Le groupe démocrate-chrétien salue l'intérêt exprimé par le Conseil d'Etat pour l'objet mis en avant. Il émet néanmoins le souhait que toute démarche entreprise, favorisée ou coordonnée par l'Etat s'appuie en premier lieu sur ce qui se fait déjà. Le domaine du dialogue inter-religieux est un terrain fertile à Fribourg et il n'y a pas lieu de réinventer la roue en rajoutant des initiatives qui feront doublons. Travaillons avec la société civile, avec les acteurs et les communautés religieuses qui sont actives dans ce thème.

Hinsichtlich der Umsetzung ist für die CVP-Fraktion der vorgeschlagene Weg ein gangbarer Weg, gerne hören wir vom Kommissär der Regierung noch eine Einschätzung zum Zeithorizont der ins Auge gefassten Revision des Gesetzes.

Deux petits points d'interrogation mineurs sont d'une part le souci d'inclure la notion d'interculturalité et pas seulement d'inter-religiosité, comme cela se fait très bien actuellement dans le groupe inter-religieux et interculturel de la Gruyère, et d'autre part nous aimerions attirer l'attention sur la nécessité d'une concrétisation en respectant les différences culturelles proprement fribourgeoises. Je pense par exemple au bilinguisme qui devra être soit garanti systématiquement, soit assuré, moyennant une approche régionalisée.

Avec ces réflexions, notre groupe prend acte du rapport du Conseil d'Etat.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris acte avec satisfaction de ce rapport. Il a considéré que l'approche du Conseil d'Etat et l'analyse qu'il a livrée jusqu'ici vont dans la bonne direction. A l'heure de la multiculturalité que nous vivons aujourd'hui, nous devons constater que celle-ci passe aussi par la multiplication des religions. Il n'est actuellement plus possible de se cantonner aux religions officiellement reconnues dans notre ordre juridique. Il faut au contraire prendre en considération l'impact très important sur la vie sociale et culturelle de la population, des habitants de notre canton pratiquant les religions officielles.

Cela dit, si on ne peut plus parler de la religion comme étant "l'opium du peuple", on sait que certaines religions ont quand même une influence assez considérable sur leurs adeptes. Pour cela, il est important que des échanges puissent avoir lieu, échanges qui devraient permettre à tout un chacun de connaître à la fois les attentes des uns et des autres, mais aussi de mettre en place un système faisant ressortir une liberté dans un certain ordre juridique. Nous avons une très grande tradition libérale dans tout ce qui est droits humains et dans tout ce qui est exercice de sa religion ainsi que dans sa liberté personnelle et individuelle. Cependant, celle-ci ne doit pas se heurter finalement à des principes qui sont d'intérêt supérieur, et pour cela, seul un dialogue permet d'éviter des problématiques que l'on connaît. Je pense actuellement à la délicate question sur le voile, pour laquelle nous avons jusqu'ici connu des hauts et des bas. Personnellement, je me suis également beaucoup engagée à une certaine époque, notamment lorsque je présidais la commission de l'intégration des migrants et contre le racisme. Je crois que l'interdiction vers laquelle on se dirige maintenant est précisément une des raisons pour lesquelles, faute de dialogue, on n'a pas pu arriver à une situation plus convaincante.

Je suis certaine également que cette table ronde des religions permettra non seulement cette compréhension mutuelle entre les diverses religions et les diverses philosophies, mais elle permettra aussi à l'Etat de davantage tenir compte des besoins des uns et des autres. Cela ne veut pas pour autant dire que l'Etat doit reconnaître absolument toutes les religions et procéder à des prélèvements fiscaux pour telle ou telle autre religion. Ceci n'entre pas dans ce cadre-là. Je pense que dans ce cadre, il s'agit d'améliorer le vivre ensemble, d'améliorer la multiculturalité et la compréhension mutuelle.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de voir la suite qui sera donnée ainsi que le développement futur de notre canton dans ces approches. Le groupe socialiste prend donc acte de ce rapport.

Favre-Morand Anne (PS/SP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Suffit-il de communiquer pour dialoguer? Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport intéressant qui illustre la volonté de l'amélioration du dialogue inter-religieux présent dans notre canton et démontre qu'il existe un immense potentiel d'amélioration du dialogue existant entre l'Etat et l'ensemble des communautés religieuses.

Cette table ronde doit constituer un véritable échange sur la réalité, les besoins et les nécessités de chacune des communautés. Les élèves de l'école obligatoire sont déjà acteurs de cette démarche et sont formés à l'ouverture de l'altérité, sont sensibilisés aux différentes pratiques religieuses et au respect des différences pour mieux vivre ensemble. En plus de la connaissance des autres religions, les enfants sont aussi initiés aux approches laïques et athées et sont amenés à évaluer les enjeux éthiques. Cette découverte des différentes religions avec les habitudes de chacun est une source indéniable de dialogue et incite au respect.

En 2005, les quatre auteurs de "Église, appartement, garage" ont étudié la large diversité des communautés religieuses à Fribourg, en l'occurrence 110 recensées dans cet ouvrage. Diversité étonnante qui incite notre société à l'ouverture, participant au bien-être de notre population. La table ronde comme proposée dans le postulat devrait donc aussi permettre une meilleure et plus large représentation des différentes communautés lors des échanges entre l'Etat et les religions.

Finalement, je vois aussi dans la création de cette table ronde un moyen d'aborder et de revaloriser la problématique des services d'aumônerie. Ces services si importants pour aider les personnes dans le besoin méritent des conditions de travail dignes. Le statut d'aumônier a évolué et doit continuer d'évoluer dans un rôle de conseiller, de soutien dans la spiritualité, peu importe les croyances. Cet accompagnement spirituel contribue à améliorer la qualité de vie sur le plan subjectif, à protéger les besoins de chacun à tout moment et à éviter la radicalisation des détenus notamment.

Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra, dans le rôle de la révision de la loi concernant les rapports entre l'Église et l'Etat, cette table ronde des religions et toutes autres mesures tendant à favoriser le dialogue inter-religieux.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je remercie déjà tout d'abord le Conseil d'Etat d'avoir accepté le postulat que j'ai déposé avec notre collègue Mirjam Ballmer.

Il est vrai qu'il est important qu'il y ait une implication des différentes communautés religieuses, surtout pour favoriser le dialogue non seulement avec l'Etat, mais avec et entre les différentes communautés. Des communautés religieuses ont certaines revendications auxquelles il est difficile de répondre sans avoir vraiment la volonté de travailler ensemble. Je pense que les communautés doivent apprendre aussi à ne pas vivre en autarcie, et peut-être que ces tables rondes permettront aussi de faire un apprentissage dans cette direction.

Ces tables des religions doivent aussi permettre d'apporter des solutions entre les différents intervenants, ce qui est incontournable. La table ronde des religions est aussi une entité qui permettra de chercher ces solutions. Je pense là que le Conseil d'Etat pourra aussi utiliser ces différents moyens pour apporter des solutions aux différents problèmes entre ces différentes religions aujourd'hui. On sait qu'ils ne sont pas moindres.

Les communautés doivent participer à l'intégration. Aujourd'hui, je pense qu'il y a un manque au niveau de l'intégration. Plus les communautés religieuses sont grandes et plus on a, pour certaines communautés, un manque d'intégration. Il est important que ces communautés participent à l'intégration de leurs membres dans la société.

Ils doivent aussi participer à la compréhension des différentes valeurs et à transmettre certaines valeurs que sont le respect, le respect de l'autre et le respect de la femme, et lutter en même temps afin de trouver des solutions contre le radicalisme. Il faut savoir que les personnes concernées par les différents problèmes ne sont pas nombreuses, peut-être une pour mille, mais elles sont parfois connues ou fréquentent peut-être certaines communautés. Je pense là que le dialogue doit permettre aussi de lutter contre ces différents problèmes. On doit apporter des solutions, on doit créer de la confiance. Ces communautés religieuses doivent là aussi, en discutant ensemble, en discutant avec l'Etat, en discutant avec nos citoyens, permettre de créer cette confiance. Aujourd'hui, il y a peut-être une perte de confiance pour certains et on doit la retrouver. C'est malheureux, finalement, car cela apporte aussi des problèmes aux personnes de ces communautés-là qui sont intégrées alors que cette perte de confiance doit être absolument retrouvée et recherchée. Grâce à ces différentes tables des religions, je pense qu'il est possible de trouver les moyens nécessaires afin de retrouver cette confiance perdue ou du moins pas totalement acquise.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les différents intervenants qui rejoignent sur les grandes lignes la position du Conseil d'Etat.

En effet, le dialogue et la compréhension mutuelle sont les bases de notre société moderne, démocratique, libérale. Pour qu'un dialogue s'instaure, il faut créer des conditions cadres qu'il appartient à l'Etat de garantir. Une table des religions est l'un des exemples de ces conditions cadres permettant à toutes les personnes concernées de se réunir et d'aborder ensemble les innombrables questions qui se posent pour assurer le fonctionnement pacifique et serein de notre société, y compris dans sa dimension religieuse et spirituelle.

L'Etat n'a pas à imposer une religion ni d'ailleurs une absence de religion. Il a le droit et même le devoir, selon le Conseil d'Etat, d'imposer le dialogue et la compréhension mutuelle. Cette compréhension mutuelle doit aussi permettre d'éviter toute discrimination et tout dérapage violent que connaissent malheureusement de trop nombreux pays. Il constitue donc également un facteur clé pour assurer la sécurité que tout un chacun est en droit d'attendre dans notre société.

Comme indiqué dans le rapport, le Conseil d'Etat examinera l'opportunité d'instituer cette table des religions dans le cadre de la révision de la loi concernant les rapports entre les Églises et l'Etat. Nous informons à ce sujet qu'un groupe de travail réunissant notamment des représentants de diverses communautés religieuses débutera prochainement ces travaux. Je vais moi-même rencontrer des délégués dans les semaines qui suivent. Les préparatifs sont donc en cours, même s'ils ont pris un peu de retard - pour répondre à la question de M. Altermatt - en raison de la crise sanitaire et en raison du fait que le débat a été reporté à plusieurs reprises. J'espère néanmoins pouvoir, durant cette législature encore, tenir une table ronde selon l'avancée de la situation sanitaire.

Madame Ballmer, vous avez remis en cause les termes "prérogatives de droit public". Elles sont inscrites dans la constitution cantonale, donc je ne vais pas pouvoir les changer tout de suite! Par contre, au niveau de l'allemand, la constitution cantonale utilise le terme "Befugnisse" qui a été introduit en 2004, et la loi, qui date de 1990, n'a pas encore été corrigée. Ce sera donc l'occasion de le faire à la révision.

Différents intervenants ont souligné cette nécessité d'un accord interculturel. Je réponds ici aussi à M. Altermatt : il est vrai qu'il faut tenir compte également des différentes cultures et pas seulement des différentes religions. Je soutiens le vivre-ensemble qui a été mentionné par différents intervenants.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election (autre) 2021-GC-2

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Michel Chevalley

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 106; rentrés: 95; blancs: 9; nuls: 2; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Ivan Mesot* par 82 voix.

Ont obtenu des voix: M. Roland Mesot: 1 / M^{me} Julia Senti: 1.

—

Election (autre) 2021-GC-4

Un membre de la CIP Convention scolaire romande, en remplacement de Michel Chevalley

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 106; rentrés: 100; blancs: 11; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Ivan Mesot* par 84 voix.

Ont obtenu des voix: M. Gabriel Kolly: 3 / M. Roland Mesot: 1.

—

Election (autre) 2021-GC-5

Un membre de la délégation FR à la CIP HES-SO, en remplacement de Michel Chevalley

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 106; rentrés: 97; blancs: 13; nuls: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Ivan Mesot* par 77 voix.

Ont obtenu des voix: M. Gabriel Kolly: 3. Voix éparses: 6.

—

Election (autre) 2021-GC-6

Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de Michel Chevalley

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 106; rentrés: 98; blancs: 6; nuls: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Achim Schneuwly* par 83 voix.

Ont obtenu des voix: M. Gabriel Kolly: 2. Voix éparses: 6.

Election (autre) 2021-GC-8

Un membre de la Commission consultative des transports, en remplacement d'Ueli Johner-Etter

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 106; rentrés: 96; blancs: 9; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-Daniel Chardonens* par 74 voix.

Ont obtenu des voix: M. Achim Schneuwly: 6. Voix éparses: 7.

> La séance est levée à 12 h 00

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*